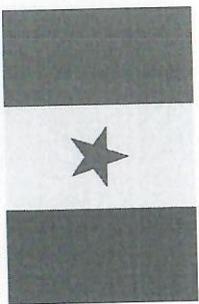




1581

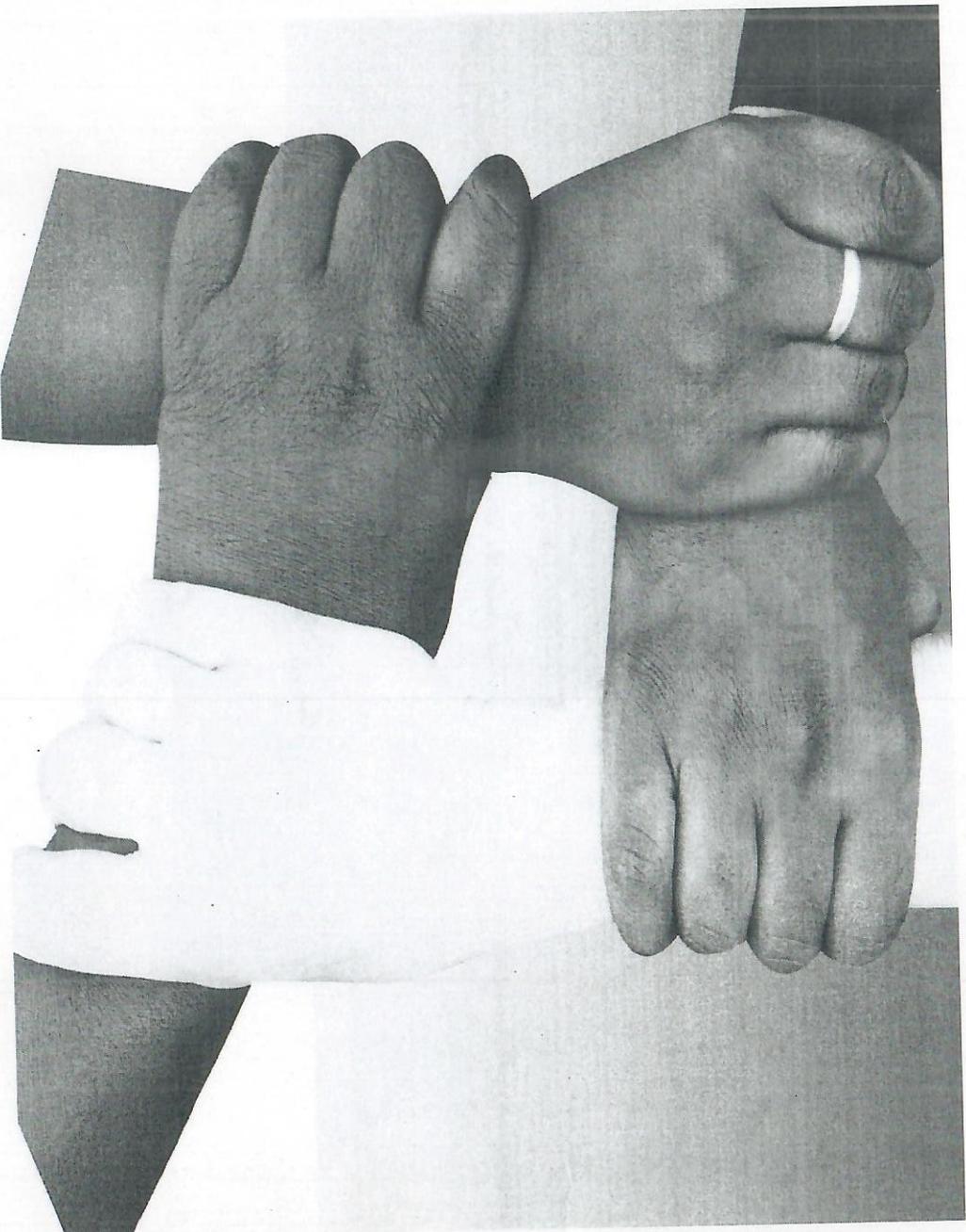


REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*



MINISTERE DE LA FEMME,  
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

# **Plan d'Action National pour l'Eradication des VBG et la Promotion des Droits Humains SENEGAL 2017 – 2021**



**Validé le 29 Février 2016**

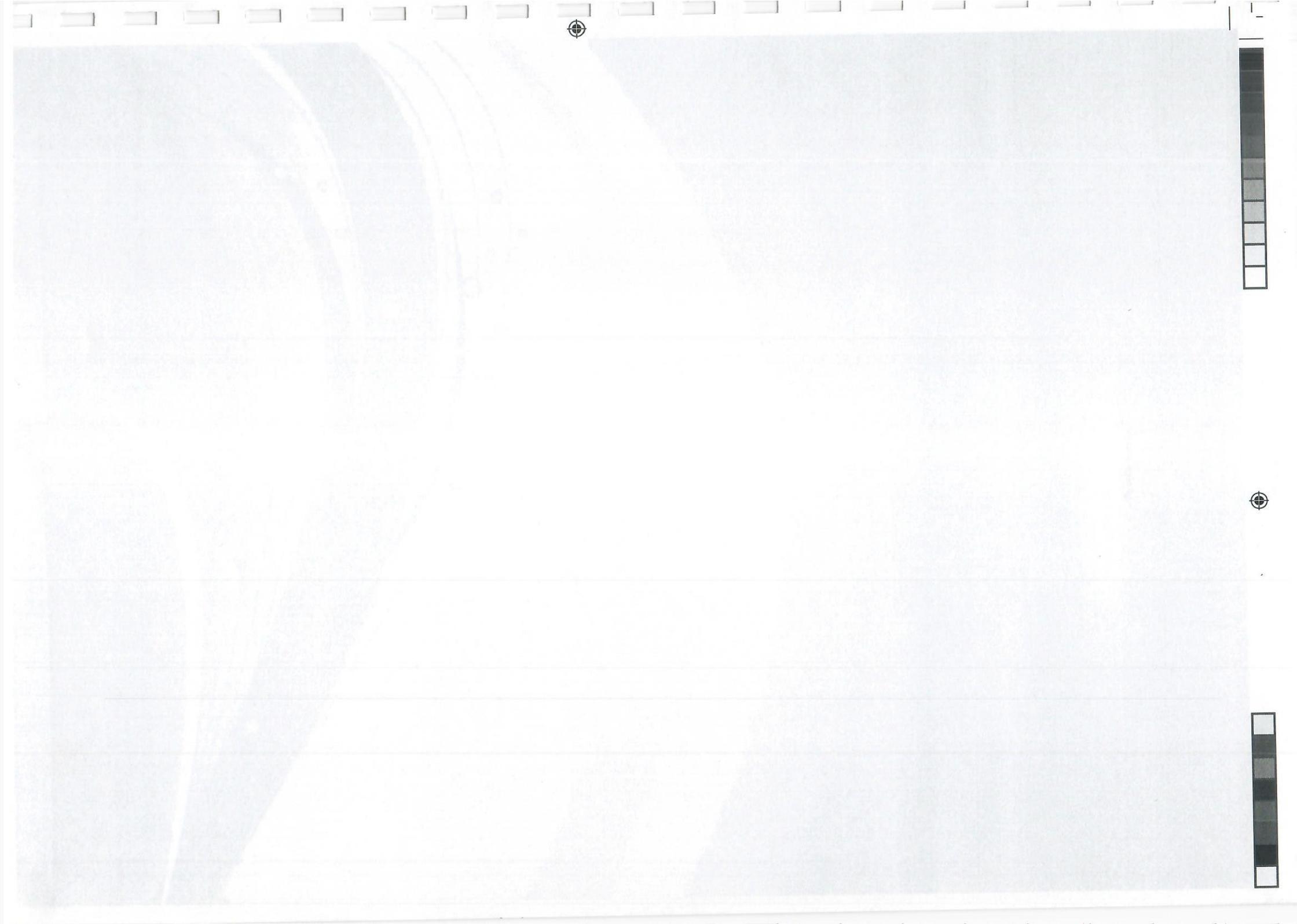


NATIONS UNIES



MINISTRE DE LA FEMME,  
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE





## TABLE DES MATIERES

|  |    |
|--|----|
| TABLE DES MATIERES   | 5  |
| SIGLES ET ABBREVIATIONS  | 8  |
| INTRODUCTION   | 10 |
| I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION   | 12 |
| II. DEFINITION ET TYPOLOGIE DES VBG  | 12 |
| 2.1. Définition du concept de VBG  | 12 |
| 2.2. Pertinence de l'approche genre de la violence   | 12 |
| 2.3. Typologie des VBG   | 13 |
| 2.3.1. Violences physiques   | 13 |
| 2.3.2. Violences à caractère sexuel  | 13 |
| 2.3.3. Violences psychologiques et morales   | 13 |
| 2.3.4. Violences à caractère économique  | 13 |
| 2.3.5. Violences émanant de pratiques traditionnelles néfastes   | 13 |
| III. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE  | 16 |
| 3.1. Cadre juridique et politique international  | 16 |
| 3.1.1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes  | 16 |
| 3.1.2. Le Comité des droits économiques sociaux et culturels   | 16 |
| 3.1.3. Le Comité des droits de l'homme   | 16 |
| 3.1.4. Le Comité des droits de l'enfant  | 16 |
| 3.1.5. Le Comité contre la torture   | 16 |
| 3.1.6. Le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale   | 16 |
| 3.1.7. Le Programme d'action de Beijing  | 16 |
| 3.1.8. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes  | 17 |
| 3.1.9. La Commission sur la condition de la femme  | 17 |
| 3.1.10. Le Groupe de travail sur les pratiques affectant la santé des femmes et des filles   | 17 |
| 3.2. Cadre juridique et politique régional   | 17 |
| 3.2.1. Le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme  | 17 |
| 3.2.2. La Charte africaine de la jeunesse de 2006  | 17 |
| 3.2.3. La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique   | 17 |
| 3.2.4. La Conférence des ministres de la santé de l'Union Africaine  | 17 |
| 3.2.5. L'Acte additionnel sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO | 17 |
| 3.3. Cadre juridique et politique national   | 18 |
| 3.3.1. La Loi pénale 99-05 du 29 janvier 1999  | 18 |
| 3.3.2. Le Plan Sénégal Emergent  | 18 |
| 3.3.3. La loi sur la Parité  | 18 |



CAMPAGNE DES 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE

ORANGE

# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

Le Sénégal a décidé de mettre en place, pour la période 2017-2021, un plan d'action national dans le but de contribuer à l'éradication des violences basées sur le genre (VBG) et à la promotion des droits humains, conformément ses multiples engagements internationaux, régionaux et nationaux.

Pour l'élaboration et la réalisation de ce plan, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, maître d'œuvre du processus, a reçu l'appui du programme conjoint initié par cinq agences du Système des Nations Unies (UNICEF, UNFPA, ONU Femmes, UNESCO et HCDH).

Ce programme conjoint est conforme aux effets 6 et 8 du PCNUAD portant sur : (i) la protection des groupes vulnérables contre les violences et exploitation et (ii) le renforcement des capacités des institutions.

Ainsi, le Sénégal, sous la coordination du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et avec l'implication de tous les ministères sectoriels intéressés, des acteurs de la société civile, des associations de femmes, de jeunes et des leaders religieux, s'est engagé dans un processus d'élaboration de son premier plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains.

Le processus de conception et de validation du plan, piloté par la Direction de la Famille, a été facilité par le comité de pilotage et le comité scientifique restreint mis en place à cet effet. Ces deux comités ont été des cadres de consultation et d'appui technique pour accompagner le processus participatif d'élaboration de ce document national.

Une étude nationale de la situation des violences basées sur le genre au Sénégal portant sur une revue documentaire et une collecte de données des 14 régions du Sénégal a été réalisée en 2015 pour alimenter le processus. Cette étude diagnostique a permis d'établir la situation actuelle des VBG au Sénégal en faisant le point sur le cadre juridique, les causes, les manifestations et la prévalence des différents types de VBG ainsi que sur l'état actuel des réponses aux différents niveaux.

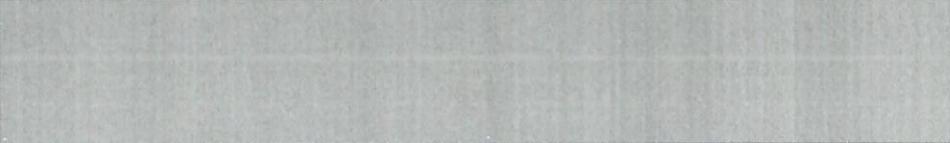
Les recommandations motivées de cette étude ont porté sur :

- des mesures d'amélioration du cadre législatif et réglementaire des VBG ;
- des dispositions institutionnelles à mettre en œuvre incluant la mise en place d'un Conseil national de pilotage, des Comités régionaux, départementaux et locaux et d'une Unité de gestion ;
- des mesures programmatiques destinées à opérationnaliser les orientations à travers :
  - le renforcement et l'harmonisation du cadre juridique et politique des VBG ;
  - le renforcement des mesures de prévention, de protection et de prise en charge des VBG ;
  - l'établissement d'un système de collecte de données, de suivi et d'évaluation du plan ;
  - l'élaboration de mesures transversales relatives à la communication et au renforcement des capacités ;
  - la mobilisation des ressources pour le financement de ces programmes.

Sur la base du rapport de cette analyse de la situation, deux ateliers de finalisation ont été organisés. Le premier, tenu en août 2015, a vu la participation des experts du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et des agences du programme conjoint susnommé. Le second atelier, tenu en décembre 2015, a été élargi aux organisations de la société civile spécialisées dans les VBG et aux ministères sectoriels en charge de la santé, de l'intérieur et de la justice.

À la fin du second atelier, un comité restreint, composé d'experts du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et d'ONU Femmes, a été mis en place pour finaliser les différentes parties du plan d'action, sur la base des trois axes stratégiques identifiés.

Enfin, les orientations et les recommandations du *Manuel d'ONU Femmes sur les plans nationaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes*<sup>1</sup> ont permis d'organiser dans ce document, toutes les données fournies dans le rapport d'étude sur la situation des VBG au Sénégal et les différents travaux de groupe des deux ateliers.



# I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis le début de la décennie 90, les violences faites aux femmes sont devenues une préoccupation mondiale. En écho à cette préoccupation, les Nations Unies ont adopté, en prélude à la cinquième conférence mondiale sur les femmes, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la Résolution 48/104 du 19 décembre 1993. Aux termes de cette déclaration mondiale, la violence à l'égard des femmes a été désignée comme étant « tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

En 1994, les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme ont recommandé une série de mesures visant à combattre la violence à l'égard des femmes, considérée comme obstacle à la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Déjà en 1995, la plateforme d'action de Beijing a considéré les violences faites aux femmes comme une violation des droits humains, en les définissant comme « une violation générale du droit à la vie, à la sécurité, à la dignité, à l'intégrité physique et mentale, etc. ».

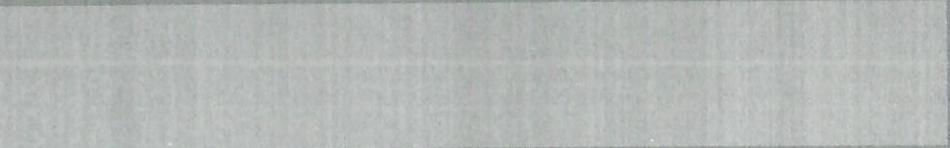
En 2008, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé une campagne mondiale pluriannuelle sur le thème « Tous unis pour

mettre fin à la violence à l'égard des femmes » appelant ainsi tous les partenaires à joindre leurs efforts pour éliminer ce fléau.

Cette campagne a reconnu et affirmé le rôle primordial du droit de la personne et a demandé aux Etats d'adopter et de faire appliquer, à l'horizon 2015, une législation interdisant et réprimant toutes les formes de violences à l'égard des femmes qui se désormaies inscrites dans le cadre global des violences basées sur le genre (VBG).

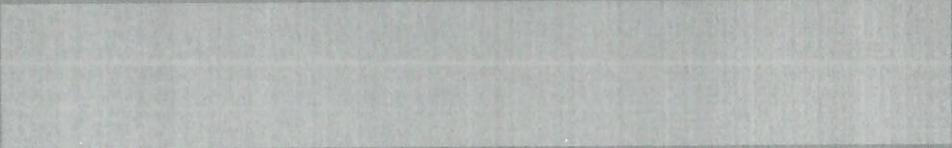
L'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux multisectoriels pour l'éradication des VBG constituent l'un des résultats essentiels visés par la campagne du Secrétaire général des Nations Unies. Ces plans d'action s'imposent aux Etats du monde à travers des instruments juridiques et politiques internationaux et régionaux que ces derniers ont ratifiés.

Le présent plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains, le premier du genre au Sénégal, s'inscrit par conséquent dans cette dynamique mondiale. Appuyé par le programme conjoint du Sénégal et des Nations Unies (ONU Femmes, HCDH, UNFPA, UNESCO UNICEF), il a été élaboré et sera mis en œuvre sous la direction du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (pc focal national) et des autres départements ministériels impliqués (santé, intérieur, justice, jeunesse, etc.). Ce Plan national vise à appuyer le gouvernement du Sénégal dans la dynamique de recherche d'une solution durable aux VBG.



# **II. DEFINITION ET TYPOLOGIE DES VBG**





**III. CADRE  
JURIDIQUE ET  
POLITIQUE**

### III. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

Il existe, sur le plan international, régional et national, tout un arsenal juridique et politique propice à l'éradication des VBG dans multiples facettes. Ces instruments internationaux, régionaux et nationaux ont fournis des orientations sur lesquelles le Sénégal s'appuie pour élaborer ce plan d'action national, en prenant en compte les spécificités du phénomène des VBG dans son contexte socioculturel.

#### 3.1. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE INTERNATIONAL

Les instruments juridiques et politiques internationaux comprennent les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et que les instruments de politique qui ont recommandé aux Etats, l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation périodique de plans nationaux de lutte contre la violence à l'égard des personnes vulnérables, notamment des femmes. On peut en citer plusieurs.

##### 3.1.1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a recommandé aux Etats d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des plans nationaux complets et plurisectoriels de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de constituer un mécanisme institutionnel pour coordonner, suivre et évaluer l'efficacité des mesures prises. (A/57/38(SUPP) (CEDAW, 2002), par. 332, CEDAW, AUT/CO/6, par. 24.).

##### 3.1.2. Le Comité des droits économiques sociaux et culturels

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a recommandé aux Etats parties d'adopter et d'appliquer des plans nationaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la traite d'être humains et la violence dans la famille (E/C.12/KHM/CC par. 20, E/C.12/AUS/CO/4, par. 22.).

##### 3.1.3. Le Comité des droits de l'homme

Le Comité des droits de l'homme a recommandé aux Etats parties d'appliquer des plans nationaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes (CCPR/C/AUS/CO/5, par. 17, CCPR/C/SDN/CO/3, par. 14)

##### 3.1.4. Le Comité des droits de l'enfant

Le Comité des droits de l'enfant a demandé aux Etats parties d'assurer l'application des plans nationaux de lutte contre les mutilations génitales féminines (CRC/C/CMR/CO/2, par. 60).

##### 3.1.5. Le Comité contre la torture

Le Comité contre la torture a recommandé aux Etats d'adopter des plans nationaux pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des enfants et lutter contre la traite d'être humains (CAT/C/BDI/CO/1, par. 18, CAT/C/SRB/CO/1, par. 21, CAT/C/LVA/CO par. 20).

##### 3.1.6. Le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a accueilli avec satisfaction les plans nationaux de lutte contre le trafic d'être humains et a encouragé les Etats à les appliquer effectivement (CERD/C/AZE/CO/6.).

##### 3.1.7. Le Programme d'action de Beijing

Le Programme d'action de Beijing, adopté à la quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995, a adjuré les gouvernements de débattre et d'appliquer à tous les niveaux appropriés, des plans d'action visant à éliminer la violence à l'égard des femmes.

##### 3.1.8. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations unies a demandé aux Etats d'examiner la possibilité de débattre des plans d'action nationaux visant à promouvoir la protection de la femme contre toutes les formes de violence.

### III. CADRE JURIDIQUE ET POLIT

#### 3.1.9. La Commission de la condition de la femme

La Commission de la condition de la femme, dans sa résolution 54/7 de mars 2010, intitulée « Mettre fin à la mutilation génitale féminine », a souligné l'importance d'adopter des plans nationaux détaillés et pluridisciplinaires visant à éliminer les mutilations génitales féminines.

#### 3.1.10. Le Groupe de travail sur les pratiques affectant la santé des femmes et des filles

Le Groupe de travail sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes de la sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, dans son neuvième rapport élaboré en 2005, a constaté que « des plans nationaux restent des outils importants pour la mise en place d'une action globale visant à combattre les violences faites aux femmes ».

### **3.2. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE REGIONAL**

Le cadre juridique et politique international susnommé a été adapté et complété au fil du temps par d'autres instruments tenant compte des spécificités de chaque région du monde. Pour l'Afrique, les cadres juridiques et politiques suivants ont été établis à cet effet en vue d'encadrer et de soutenir les efforts des Etats dans leur volonté d'éradiquer le phénomène des VBG.

#### 3.2.1. Le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté par l'Union Africaine en 2003, dispose en son article 4 que, les Etats s'engagent à prendre des mesures appropriées et effectives pour adopter toutes autres mesures législatives, administratives, sociales et économiques en vue de prévenir, de réprimer et d'éradiquer toutes formes de violence à l'égard des femmes.

#### 3.2.2. La Charte africaine de la jeunesse de 2006

La Charte africaine de la jeunesse de 2006 dispose que les Etats s'engagent à élaborer des programmes d'action qui viennent appuyer physique et psychologique aux filles et aux jeunes femmes qui ont été victimes de violence et d'abus pour leur permettre réintégrer pleinement la vie sociale et économique [art. 23 m)].

#### 3.2.3. La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique

La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, adoptée par l'Union Africaine le 08 Juillet 2004, été l'occasion pour les chefs d'Etats africains de reconnaître la persistance des défis et obstacles majeurs empêchant l'égalité femmes et hommes et la nécessité d'un leadership et des efforts concertés et collectifs, pour réduire l'impact négatif sur les femmes, des problèmes tels que les violences à l'égard des femmes y compris les pratiques néfastes.

#### 3.2.4. La Conférence des ministres de la santé de l'Union Africaine

La Conférence des ministres de la santé de l'Union Africaine, tenue en 2007, a adopté le projet de plan d'action sur la prévention la violence en Afrique qui a indiqué que les femmes et les filles étaient les plus touchées par la violence. Ce plan a exposé les mesures à prendre dans des domaines stratégiques essentiels tels que la prévention, la promotion de l'égalité des sexes, l'appui aux victimes ainsi que la recherche.

#### 3.2.5. L'acte additionnel sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO

L'acte additionnel sur l'égalité des droits humains entre les femmes et les hommes pour le développement dans l'espace CEDEAO a été adopté et validé par les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'institution, lors de leur 47e session ordinaire le 19 mai 2015 à Accra (Ghana). Sa mise en œuvre devrait contribuer à garantir une prise en compte plus appropriée des questions de genre à tous les niveaux d'intervention au plan régional.

### III. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

#### 3. 3. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE NATIONAL

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal, à travers les préambules de toutes ses constitutions, dont celle du 22 Janvier 2001, a prévu une disposition sur « la volonté de tous les citoyens, hommes et femmes, d'assumer un destin commun par la solidarité, le travail et l'engagement patriotique », tout en considérant que « la construction nationale repose sur la liberté individuelle et le respect de la personne humaine ». Le Sénégal a aussi affirmé et réaffirmé de manière constante, sa volonté de « promouvoir et renforcer l'Etat de droit » et de « promouvoir la justice avec des

institutions fortes et un appareil judiciaire efficace ». Ce faislar a ratifié la quasi-totalité des conventions et traités internationaux sur les droits de l'homme.

Durant des décennies, le Sénégal a ainsi pris des dispositions gales et mis en place des politiques et stratégies pour concrétiser les engagements internationaux dans la perspective de mettre fin aux VBG. On peut en citer plusieurs.

##### 3.3.1. La Loi pénale 99-05 du 29 janvier 1999

La loi pénale 99-05 du 29 janvier 1999 comporte des dispositions novatrices relatives à des formes de violences basées sur le genre telles que : le harcèlement sexuel, la pédophilie, la mutilation génitale féminine, les violences

physiques à l'égard du conjoint ou dirigées contre une personne de sexe féminin ou une personne particulièrement vulnérable.

##### 3.3.2. Le Plan Sénégal Emergent

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) est le plan de développement économique du Sénégal (2015-2035). Dans son axe 3, il insiste sur la nécessité d'une coordination dans la mise en œuvre des

politiques liées au genre, la protection des droits humains et l'éradication de la violence faite aux femmes et aux enfants.

##### 3.3.3. La loi sur la Parité

La loi sur la parité, adoptée le 28 mai 2010, a instauré la parité absolue des femmes et des hommes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives.

##### 3.3.4. La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre

La stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG) à l'horizon 2015, élaborée par le Gouvernement du Sénégal, témoigne de son engagement en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en général, entre les garçons et les filles en particulier. Sa révision, lancée par le Ministère de

la Femme, de la Famille et de l'Enfance à travers la Direction l'Equité et de l'Egalité de Genre (DEEG), est en cours. Cette révision aboutira à l'élaboration du cadre de référence pour l'équité et l'égalité de genre (2015-2025).

##### 3.3.5. La Stratégie nationale de promotion des droits et de protection de l'enfance

La stratégie nationale de promotion des droits et de protection de l'enfance s'articule autour d'un plan d'action dont la mise en œuvre est assurée à tous les niveaux par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, à travers notamment, les comités de protection de l'enfant (CDPE).

**IV. ANALYSE DE LA  
SITUATION DES  
VBG AU SENEGAL**

## IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SENEGAL

Les formes de VBG, notamment les violences à l'égard des femmes, diffèrent selon le contexte social, historique, économique, politique et culturel des pays. Ce contexte particulier à chaque pays, dans lequel la violence survient, a une forte incidence sur l'orientation des politiques et subséquemment, sur la formulation des plans d'action nationaux pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains.

En outre, la prévalence et la nature des différentes formes de VBG peuvent évoluer en mesure des mutations d'ordre démographique économique, social et culturel. Le Sénégal ne fait pas exception à la règle et s'inscrit parfaitement dans cette logique.

### 4. 1. DONNÉES GÉNÉRALES EN RAPPORT AVEC LES VBG

#### 4.1.1. Données géographiques

Le Sénégal se trouve dans l'hémisphère Nord et constitue la partie la plus occidentale de l'Afrique au sud du Sahara avec 196 722 Km<sup>2</sup>. Il est limité au Nord par la Mauritanie, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Est par le Mali et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur 718 km de côtes.

Le réseau hydrographique du Sénégal est constitué de quatre grands fleuves : le Sénégal, la Gambie, la Casamance, le Saloum et par des affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau tem-

#### 4.1.2. Données démographiques

La population sénégalaise est estimée en 2013 à 13 508 715 habitants. Sur le plan de la répartition spatiale, il existe une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives du pays (régions et communes). Avec une population de 3 137 196 habitants, la région de Dakar, abrite 23,2% de la population totale, soit une densité de la population de 5 739 habitants au km<sup>2</sup> contre une moyenne nationale de 65 habitants au km<sup>2</sup> alors que elle ne couvre que 0,3% de la superficie nationale. La région de Tambacounda, qui représente la région la plus vaste du Sénégal (21,5% de la superficie nationale), ne compte que 5,0% de la population totale, soit une densité de 16 habitants au km<sup>2</sup>.

La population du Sénégal en 2013 se caractérise par sa grande jeunesse, la moitié étant âgée de moins de 18 ans (17 ans chez

#### 4.1.3. Données économiques

Le Sénégal pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne, aspire à devenir un pays émergent d'ici 2035 et ceci en dépit d'une croissance quelque peu enlisée depuis 2006.

Malgré une perspective de redynamisation économique avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) qui prévoit une croissance de 5,4 % à 8 % en 2017, la pauvreté reste élevée et l'économie dépend encore des transferts de fonds internationaux qui reposent sur les exportations des secteurs à forte intensité capitalistique tels que les services dont ceux de télécommunication.

Néanmoins, la croissance du revenu par habitant dépasse légèrement le taux de croissance de la population et l'enquête de 2011 auprès des ménages indique que la pauvreté n'a baissé que de 1,8 point pour 46,7 % avec une augmentation du nombre de

poraires. Le climat est tropical et se caractérise par une longue saison sèche de novembre à juin et une saison humide de juillet à octobre.

Situé dans la zone des climats chauds et humides, le Sénégal reçoit des précipitations moyennes de l'ordre de 500 mm de pluie au nord et près de 2 000 mm au sud. La température moyenne se situe autour de 25°C.

les hommes contre 19 ans chez les femmes). La population âgée de moins de 15 ans représente 42,1% de la population globale. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 3,5% de la population. La proportion des femmes est de 50,1% de la population totale contre 49,9% chez les hommes.

Entre 2010 et 2015, l'espérance de vie au Sénégal est de 62% chez les hommes et 65% chez les femmes. La population résidente en majorité rurale avec 54,8 % contre 45,2 % de citadins. La population urbaine est plus féminine (50,1%) que celle rurale (49,7%). La population rurale apparaît plus jeune avec un âge médian situant à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Cela est sans nul doute le reflet de l'exode rural qui concerne généralement jeunes adultes (filles et garçons) des zones rurales.

pauvres, dont les femmes et les filles. Il est à noter que la pauvreté est plus accentuée dans les zones rurales avec un taux estimé à 57 %. Les femmes sont principalement concentrées dans l'agriculture et le secteur informel.

Cette situation de pauvreté, du fait de ses répercussions sur la vie des personnes affectées parmi lesquelles les femmes et les familles, favorise les VBG. Pour obtenir une croissance inclusive, faut nécessairement assurer le financement des PME au Sénégal. Or, il va sans dire que sans une stratégie d'autonomisation des femmes, cette croissance inclusive serait utopique. L'autonomisation des femmes passe nécessairement par la promotion de l'entrepreneuriat féminin, à côté de la microfinance dont les mécanismes et orientations stratégiques doivent également être révisés.



#### IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SEN

##### 4.1.4. Données sanitaires

La politique de santé trouve son fondement dans la constitution Sénégalaise qui dispose en son article 17 que «...l'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées. L'Etat garantit aux familles en général, et à celles vivant en milieu rural en particulier, l'accès aux services de santé et au bien être...».

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2009-2018 constitue le document de référence pour l'ensemble des acteurs du secteur de la santé. Il repose sur la vision d'un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé promotionnels, curatifs et réadaptatifs de qualité sans aucune forme d'exclusion et où il leur est garanti un niveau de santé économiquement et socialement productif.

L'offre de soins épouse l'architecture de la pyramide sanitaire. L'offre de soins peut être de trois niveaux (1 à 3) constituée de postes de santé au niveau périphérique. Ce dispositif est complété par l'offre du secteur privé à tous les échelons de la pyramide. Au niveau communautaire, le promotionnel est assés par des cases de santé.

##### 4.1.5. Données administratives

Le Sénégal comprend 14 régions administratives structurées en départements, en arrondissements et en communes. L'Etat est représenté par un gouverneur au niveau des régions et par un préfet au niveau des départements.

L'Acte III de la décentralisation, adopté le 28 décembre 2013, a institué de profondes réformes en matière de gouvernance locale, marquées par la communalisation intégrale, l'érection des départements en collectivités locales et la suppression de la région communale. Le Sénégal compte 557 conseils municipaux et 46 conseils départementaux.

##### 4.1.6. Données socioculturelles

La population du Sénégal est caractérisée par une pluralité ethnique et une diversité linguistique et religieuse. Au sein de cette population cohabitent en parfaite harmonie, des musulmans (95 %), des chrétiens (4 %) et des animistes (1 %). Le Sénégal est considéré comme un pays stable au plan social, même si sa région sud connaît une instabilité sécuritaire depuis des années. La violence en général, et celle basée sur des stéréotypes sexistes en particulier, y reste une grande préoccupation. L'ancrage socioculturel des VBG au Sénégal est intimement lié aux conditions économiques de vie des populations, à la pauvreté, à l'environnement, au chômage, à l'analphabétisme et à l'effritement des valeurs familiales sociétales aussi bien pour les victimes que pour les auteurs de ces actes de violence.

L'analyse basée sur le genre met en évidence la persistance des déséquilibres en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie économique et sociale et les plus grandes victimes de ces déséquilibres, demeurent les femmes et les enfants.

Concernant le cas spécifique des violences faites aux femmes et aux filles, les différents rapports d'études consultés et l'étude de 2015 sur la situation des VBG dans le cadre de l'élaboration du présent plan national mettent en évidence les caractéristiques suivantes des VBG qui sont liées au contexte socioculturel particulier du Sénégal :

- les formes de « violences conjugales ou domestiques »,

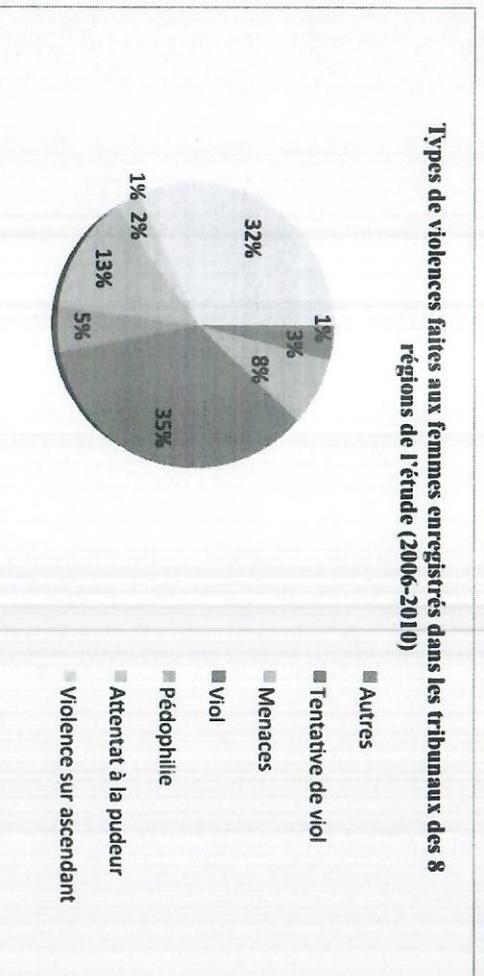
- parce que se déroulant dans la cellule familiale, sont les plus fréquentes ;
- les cas de viols sont en général l'œuvre de personnes proches des victimes : géniteur, oncle maternel, père adoptif, ami la famille, maître d'école, maître coranique, boutiqueur, et la nature et la prévalence des types de VBG varient selon les régions, les cultures, les ethnies et croyances. C'est le notamment du taux de prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) ;
- dans certains milieux culturels, les violences sont plus ou moins légitimées par les rôles socioculturels dévolus à l'homme et à la femme ;
- dans la vie domestique, les inégalités entre les garçons et les filles sont observées à travers la scolarisation et la dépense scolaire ;
- le manque d'instruction et d'éducation, particulièrement en matière de santé sexuelle et reproductive, est reconnu comme un facteur favorisant les VBG ;
- les médias ainsi que les manuels scolaires véhiculent encore des stéréotypes qui banalisent et perpétuent le statut préjudiciable des femmes et des groupes vulnérables ;
- des pratiques socioculturelles porteuses de VBG, telles que le « confiage d'enfant » et les mutilations génitales féminines (MGF) y sont présentes

#### IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SENEGAL

##### 4. 2. CARACTERISTIQUES DES VBG AU SENEGAL

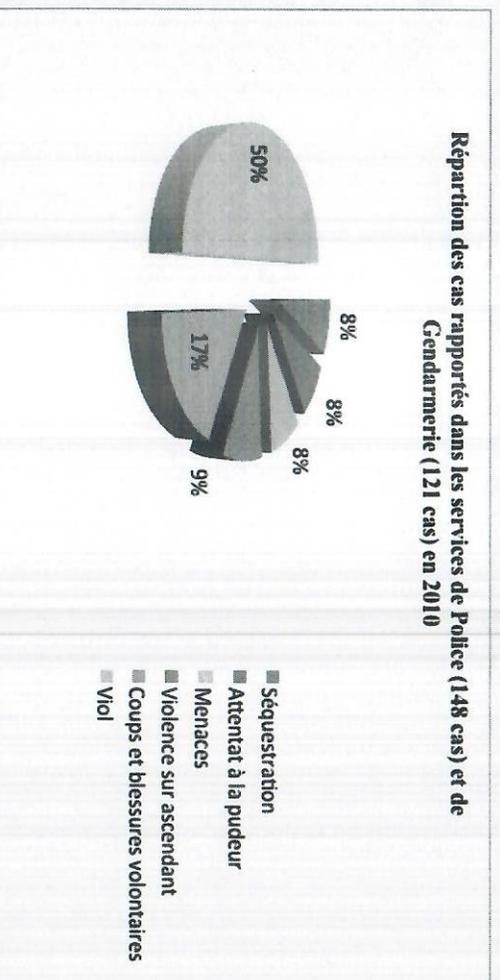
Au Sénégal, la documentation sur le phénomène des VBG demeure insuffisante, car les données sont collectées de façon parcelle avec des méthodologies, des terminologies et une classification différentes suivant les principaux services impliqués, ce qui constitue un frein à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de programmes de lutte efficaces. Toutefois, la revue documentaire sur la problématique et l'enquête de terrain effectuée dans les 14 régions dans le cadre de la mise œuvre du programme conjoint inter-agence de lutte contre les VBG, sont arrivées à des conclusions concordantes sur les plus répandues au Sénégal ainsi que sur leur prévalence selon le sexe, la région, l'âge, le lieu de production, la typologie, etc. En effet, si on se réfère aux études disponibles, les femmes constituent les principales victimes des VBG au Sénégal. La Banque mondiale a révélé en 2006 que 60% des femmes sénégalaises ont avoué avoir été victimes de violences conjugales. Cette tendance a été confirmée par une étude d'ONU Femmes réalisée en 2012 sur la situation des VBG au Sénégal (voir les graphiques ci-dessous).

**Graphique 4.1 :** Types de violences faites aux femmes enregistrés dans les tribunaux



**Source :** ONU Femmes, situation de violences faites aux femmes : le mode de réponse et soutien aux survivantes dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, 2012

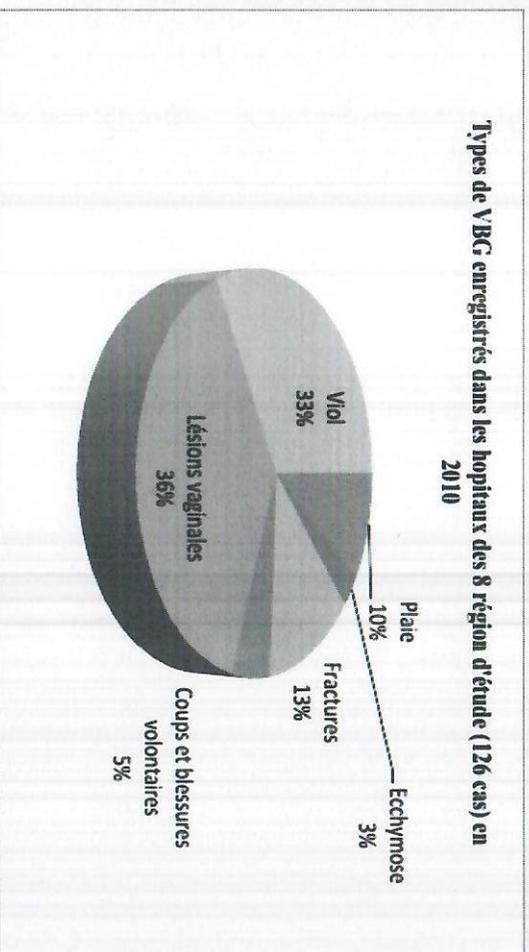
**Graphique 4.2 :** Types de violences faites aux femmes enregistrés par les services de police et de gendarmerie



**Source :** ONU Femmes, Situation de violences faites aux femmes : le mode de réponse et soutien aux survivantes dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, 2012



## IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SEN

**Graphique 4.3 :** Types de violences faites aux femmes enregistrés dans les hôpitaux des huit régions d'étude du Sénégal

**Source :** ONUFEMMES, situation de violences faites aux femmes : le mode de réponse et soutien aux survivantes dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, 2012

La prévalence des VBG selon la région montre que Diourbel (72,3%), Fatick (67,5%) et Ziguinchor (66%) sont les plus touchées au niveau des ménages. Les régions de Saint-Louis (41,1%), Louga (38%) et Matam (36,3) ont également un taux assez élevé.

Concernant l'âge, les violences faites aux enfants occupent la première position en dépit du fait que, depuis 2001, année durant laquelle le Sénégal a ratifié la convention relative aux droits des enfants (CDE), de nombreuses décisions ont été prises pour faire refléter les dispositions pour la protection des enfants dans les politiques du pays, notamment dans la constitution. Malgré cette importante avancée, beaucoup restent encore à faire pour assurer la protection des enfants. Les violations des droits des enfants demeurent nombreuses et portent notamment sur :

- le défaut d'enregistrement à l'état civil : 60% seulement des enfants de moins de 5 ans possédaient un acte de naissance ;
- la mendicité des enfants : environ 50.000 enfants forcés à la mendicité dans les villes ;
- la violence physique dans la sphère familiale et à l'école ;
- la violence en zone de conflit armé en Casamance ;
- le « confinement des enfants » : environ 290.000 enfants ruraux vivent séparés de leur ménage d'origine.

Si l'on considère le lieu de production, il a été noté que les VBG se exercent dans diverses sphères. L'espace conjugal demeure le principal lieu de production avec 65% des cas de violences. D'autres milieux sont également connus comme étant des espaces de décloisonnement des VBG : les lieux de formation (29,6%), les milieux professionnels, sportifs, carcéraux, les zones de conflit, etc.

Les résultats du Groupe d'Etudes et de Recherches en Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis

le lieu de production. Selon le GESTES, les formes de violences fréquemment observées au sein de l'espace domestique sont vobales (46,5%), physiques (27,6%) et psychologiques (12,5%). Les violences physiques (27,6%) et sexuelles (2,4%) constituent formes les plus pernicieuses du fait de leur impact sur l'intégrité des individus et de leurs conséquences sur la santé des victimes. Dans les ménages, une victime sur cinq (20%) s'est résignée face aux VBG subies et a préféré garder le silence. 54% des victimes accordent leur confiance aux associations locales et 90% d'entre elles estiment que leurs moyens de prévention sont efficaces.

Le GESTES a démontré qu'en milieu de formation, 16,6% des apprenants déclarent avoir été auteurs de VBG. Elles se répartissent comme suit dans les différents établissements : Universités (42,8%), Lycées (41,8%) et Instituts de formation privés (15,4%). Dans ces cadres de formation, les violences psychologiques (16,6%) et les violences physiques (12,1%) sont les plus fréquentes, même si 2,3% des apprenants déclarent avoir subi une violence sexuelle.

En milieu professionnel, les VBG les plus répandues sont les violences psychologiques (35,5%) et les violences économiques (27,5%). Elles sont perpétrées durant les heures ouvrables (92% des cas), les heures non ouvrables (5% des cas) et les heures pause (2,5% des cas).

Relativement à la typologie des VBG, les principales formes enregistrées au Sénégal sont les suivantes : violences physiques, violences à caractère sexuel, violences psychologiques et morales, violences économiques et violences émanant de pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages d'enfant.

#### IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SÉNÉGAL

Il est toutefois important de mentionner que la frontière entre ces types de violences est souvent difficile à tracer. Ceci tient au fait qu'il existe entre ces catégories une imbrication quant à leurs causes et les effets à y attacher. C'est pourquoi, il est quasiment impossible, dans bien des cas, de distinguer ces formes de violences, dont la plupart revêt un caractère mixte.

En 2009, le comité de lutte contre les violences faites aux femmes (CLVF) a reçu, à travers ses antennes régionales, 463 cas de violence, soit une fréquence de 1,3 victime par jour en moyenne répartis de façon suivante : 84 cas de violences sexuelles, 121 cas de violences morales, 93 cas de violences conjugales, 62 cas de violences physiques et 103 cas de violences économiques .

Les violences sexuelles sont estimées, à elles seules, à plus de 58% des cas de VBG au Sénégal . Les résultats d'une étude portant sur les cas de VBG enregistrés dans les structures judiciaires, sanitaires et sécuritaires de huit régions ont montré que les cas de VBG rapportés au niveau des tribunaux, gendarmeries, polices et structures sanitaires ont plus que doublé en l'espace de cinq ans et le viol vient en tête avec plus de 50% des cas enregistrés entre 2006 et 2010 . L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) a enregistré, entre janvier et novembre 2015, 250 cas de viol dont 52 suivis de grossesse et 25 cas d'incestes .

L'infanticide est le premier motif d'incarcération des femmes, soit 30% des détenues. Les victimes sont généralement des domes-

tiques et des femmes issues du milieu rural, venues travailler dans les villes, et qui se sont retrouvées enceintes.

Selon ces études, dans toutes les régions du pays, les femmes au sein du couple, sont souvent confrontées à des agressions sexuelles qui se traduisent par des actes contre nature contraignants de nature sexuelle (viol et autres abus sexuels). Les enfants subissent également de nombreuses violences sexuelles qui les rendent encore plus vulnérables que les adultes.

Les VBG émanant de pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces des filles mineures, sont légion au Sénégal. L'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-C 2013-2014) a montré que le taux de prévalence des MGF déclaré chez les femmes et filles âgées de 15 à 49 ans est actuellement de 25 % (contre 26% d'après l'EDS-C 2010-2011). Cette violence faite aux enfants et jeunes filles est pratiquée par plusieurs ethnies dans toutes les régions du Sénégal. Les musulmanes, les femmes et les filles vivant dans le Sud et le Nord (Matam, Tambacounda, Kolda et Sihiou), celles d'ethnies Mandingue (82%), Soninké (65%) et Pular (55%), sont les plus touchées par cette pratique. La prévalence de l'excision parmi les filles de 0 à 14 ans, selon EDS-C 2014, est de 18%. Ce pourcentage est reparti selon la tranche d'âge comme suit : 18 ans (47%), 5 à 9 ans (8%) et 10 à 14 ans (17%).

#### 4. 3. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DU SÉNÉGAL

Dans sa volonté d'éradiquer les VBG et de promouvoir les droits humains, le Sénégal dispose des atouts et des opportunités nécessaires et négligeables à faire prévaloir mais également doit faire face à un certain nombre de faiblesses et de menaces.



**Brave femme,  
lève toi contre la violence !**

#### IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SEN

##### 4.3.1. Forces et opportunités

###### Les forces du Sénégal

1. L'existence d'un cadre juridique et politique favorable marqué par la ratification de déclarations, conventions et protocoles internationaux et régionaux sur les droits de la personne et le vote des lois, la réalisation de réformes et l'élaboration de politiques spécifiques pour l'avancement des droits de la personne en général et de la lutte contre les VBG en particulier.
2. L'existence, depuis 1974, dans le gouvernement du Sénégal, d'un département ministériel en charge des politiques en matière de protection des droits de la femme, de la famille et de l'enfant.
3. L'installation de 16 maisons de justice, à travers le Sénégal, dotées de bureaux d'écoute permettant la prise en charge des questions de genre, notamment pour l'accueil et l'aide aux femmes victimes de violences. Entre 2013 et 2014, 2119 cas de femmes et de filles victimes de violences y ont été reçues ;
4. La mise en place des comités de protection des enfants dans des établissements d'enseignement dans le cadre des projets décole.
5. La mise en place de cadres et de mécanismes nationaux sur le genre et la lutte contre les VBG : (i) les comités régionaux et départementaux, le comité national et les réseaux d'imams et de jeunes pour l'abandon des MGF, (ii) la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEBG).
6. La mise en place de programmes et projets en faveur des femmes et des filles : (i) Le programme de soutien médical et financier aux femmes et filles souffrant de la fistule obstétricale, (ii) Le programme de bourses d'excellence destinées aux filles démunies et s'intéressant aux filières scientifiques ou à la formation professionnelle et technique, (iii) le Projet d'Appui à la Promotion des Droits des Femmes et des Filles (PAPDF) mis en place avec l'appui d'ONU Femmes depuis quelques années et qui a permis d'appuyer et d'autonomiser des milliers de femmes et de filles victimes de violences (iv) Les Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETFF) pour le renforcement des capacités en santé de la reproduction des jeunes filles issues de milieux défavorisés.
7. L'intervention d'organisations de la société civile (OSC) au niveau national et au niveau local à travers des actions de renforcement de capacités des communautés (information, sensibilisation, formation, accueil) ;
8. Le niveau de connaissance accrue des lois et des voies de recours par les communautés et les médias ;
9. L'augmentation et la diversification des structures de prise en charge au niveau national.

###### Les opportunités du Sénégal

1. L'existence du Plan Sénégal Emergent (PSE) dont l'axe 3 insiste sur la nécessité d'une coordination dans la mise en œuvre des politiques liées au genre, la protection des droits humains et l'éradication de la VBG.
2. Le Sénégal fait partie du lot de pays qui ont un cadre juridique et politique en cours de réforme et dont les aspects à améliorer pour une meilleure prise en charge des VBG sont bien identifiés.
3. L'existence de ce premier plan d'action national de lutte contre les VBG (2017-2021) qui couvre toute la chaîne des activités et des acteurs et bénéficie de la volonté des agences des Nations Unies et des partenaires techniques et financiers d'appuyer sa mise en œuvre.
4. La disponibilité des résultats des évaluations des OMD, notamment l'OMD 3, qui fournit des données actuelles pouvant servir de données de base pour les aspects liés aux VBG.
5. La récente adoption des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) par les Nations Unies notamment les objectifs 5 (égalité entre les sexes) et 10 (inégalités réduites).
6. L'inscription par les agences des Nations Unies, notamment ONU Femmes, dans leurs plans annuels, des activités spécifiquement ciblées sur la lutte contre les VBG.
7. Le dialogue qui est devenu effectif entre les religieux, les leaders traditionnels, les autorités sanitaires et les praticiens, sur les VBG, les MGF et les autres pratiques traditionnelles néfastes.
8. L'application de la loi sur la parité qui va augmenter la présence des femmes et leur participation aux sphères de décisions nationales et locales ;
9. La présence de cellules genre dans les ministères ;
10. L'existence d'agences régionales de la statistique et de la démographie dans les 14 régions du Sénégal qui produisent régulièrement des données statistiques économiques et sociales de leurs régions respectives.

#### IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SENEGAL

##### 4.3.2. Faiblesses et menaces

###### Les faiblesses/menaces du Sénégal

1. Le défaut d'harmonisation totale entre la législation nationale et les engagements internationaux auxquels le Sénégal a souscrit, se traduisant notamment par la subsistance de lois et de règlements discriminatoires dans le droit interne.
2. l'absence d'une définition précise et partagée des VBG conforme aux normes internationales et la législation du Sénégal.
3. l'application insuffisante ou le défaut d'adoption de nombreux textes existants contrairement aux engagements internationaux du Sénégal. Par exemple le code de l'enfant tarde à être adopté.
4. l'absence de mécanismes de gouvernance opérationnelle du système de lutte contre les VBG au niveau central et au niveau décentralisé.
5. L'absence de services juridiques spécialisés et fonctionnels au sein des forces de défense et de sécurité, des services de santé et auprès des communautés.
6. L'insuffisance de structures publiques d'accueil, d'encadrement et d'appui pour les victimes.
7. La persistance des normes sociales (stéréotypes sur le genre) et de pratiques traditionnelles néfastes envers les femmes notamment.
8. La faiblesse de l'enregistrement à l'état civil.
9. L'absence de données de qualité (validité, fiabilité, précision, opportunité et intégrité) à cause des définitions, des méthodologies et des techniques non harmonisées utilisées pour collecter les nombreuses données sur les VBG.
10. L'absence de commissions techniques et de lignes de ressources destinées à la protection des droits humains et des VBG dans les budgets des collectivités locales.
11. La faiblesse des capacités des acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre les VBG, notamment les organisations de la société civile.
12. Les cellules genre désignées dans les ministères pour remplacer les points focaux genre ne disposent pas encore des connaissances, méthodes, outils et ressources nécessaires pour réaliser leur mission d'animation et de collecte de données.
13. Le cadre institutionnel de gouvernance des activités de lutte contre les VBG présente des lacunes fortes et n'est pas encore complet et opérationnel.





## IV. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG AU SEN

### 4. 4. PRINCIPAUX ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES VBG AU SENÉGAL

Les principaux acteurs des VBG au Sénégal sont composés des victimes elles-mêmes et des autres parties prenantes qui s'activent dans la prévention et la prise en charge ou qui, de leurs positions dans la société et leurs capacités à influencer sur ses lois et règlements du pays, peuvent contribuer à l'éradication du phénomène.

Les victimes directes des VBG au Sénégal sont les femmes, les jeunes filles et jeunes garçons, les enfants, les personnes vivant avec handicap et les personnes vulnérables.

Quant aux parties prenantes, elles sont essentiellement constituées du Gouvernement, du Parlement, des organisations de la société civile, des médias du secteur privé, des agences des Nations Unies et des autres partenaires techniques et financiers.

#### 4.4.1. Le Gouvernement

Le Gouvernement intervient à travers le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) qui assure la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités relatives au plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains. Il a aussi la charge de veiller à la mise à disposition des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan national dans toutes ses composantes. Sous la houlette du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, les autres ministères sectoriels (santé, justice, intérieur, sécurité, collectivités locales, jeunesse, éducation) seront chargés de la réalisation

#### 4.4.2. Le Parlement

Le Parlement va assurer la viabilité de la loi protégeant les femmes et les filles contre les VBG. A travers ses commissions et les réseaux de parlementaires, le Parlement va veiller à la bonne vulgarisation de la loi, à son appropriation par les communautés et à son application. Ces structures parlementaires peuvent travailler en réseau avec le secteur de la justice et les organisations des droits de l'homme.

#### 4.4. 4. Les médias

Les médias incluent la presse écrite et audiovisuelle, les réseaux des radios communautaires et les associations et réseaux de journalistes spécialisés dont les capacités seront renforcées pour assurer la diffusion des messages et amplifier les campagnes de sensibilisation, de mobilisation et de plaidoyer en faveur de l'éradication des VBG.

#### 4.4. 6. Les agences du système des Nations unies

Les agences du système des Nations Unies (ONU Femmes, FUNNPA, FUNICEF, l'UNESCO, HCDH, PAM) sont parties prenantes au programme conjoint pour l'éradication des VBG au Sénégal.



des objectifs liés à leurs secteurs selon leurs avantages comparatifs, dans le respect des principes du plan d'action national vont assurer la disponibilité et l'accessibilité des services de prise en charge des VBG, le renforcement des capacités des prestataires, des structures et services qui leur sont rattachés à tous niveaux. Ils devront également renseigner périodiquement indicateurs. Chaque ministère va, à travers ses différents services centraux, déconcentrés et décentralisés, impulser une dynamique nationale harmonisée et coordonnée pour contribuer à l'éradication des VBG.

#### 4.4. 3. Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile, dans leur rôle de citoyen, vont assurer la mobilisation sociale, le plaidoyer auprès des leaders communautaires, la vulgarisation des messages auprès des communautés, etc. Elles participent également à la création et la gestion des centres d'accueil et d'appui psychologique des victimes de VBG. Sont concernées, toutes les organisations internationales et nationales incluant les religieux et leaders coutumiers, les réseaux et coalitions d'organisations la société civile.

#### 4.4. 5. Le secteur privé

Le secteur privé est partie prenante de la lutte contre les VBG ce qu'il complète l'offre de service de la pyramide des services publics de santé et met en place les réseaux de distribution de produits nécessaires à la prise en charge des victimes.

#### 4.4. 7. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers et les organisations internationales appuient la couverture de la chaîne d'activités initiées par le gouvernement du Sénégal pour la promotion des droits humains et la protection des couches les plus vulnérables dont les victimes de VBG. Ils financent les programmes sectoriels et nationaux à côté des agences du système des Nations Unies



# V. CADRE DES RESULTATS

## V. CADRE DES RESULTATS

### 5.1. VISION

La vision du plan d'action national pour l'éradication des VBG au Sénégal s'intègre dans celle d'un Sénégal émergent sans violences basées sur le genre, respectueux des droits humains et de l'égalité des sexes.

### 5.2. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT

L'objectif de développement du plan d'action national est de contribuer à l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains dans le cadre de la réalisation du Plan Sénégal Emergent.

### 5.3. AXES STRATÉGIQUES

Les axes stratégiques du plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains sont :

1. Renforcer le cadre politique, juridique et institutionnel favorable à la prévention et à la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et à l'égalité des sexes ;
2. Renforcer les mécanismes de prévention et de prise en charge multisectorielle des VBG et de la mise en œuvre des droits humains ;
3. Mettre en place et rendre opérationnel le dispositif de la structure nationale de gouvernance du plan d'action national pour l'éradication des VBG.

### 5.4. RESULTATS ET INDICATEURS

Le plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains vise les trois résultats ci-dessous dont les indicateurs sont précisés.

1

Résultat 1 : Les textes législatifs et réglementaires sont renforcés et harmonisés avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de l'égalité des sexes

Indicateurs du résultat :

- Nombre de textes de lois recensés et évalués
- Nombre de propositions de réformes formulées
- Nombre de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer réalisées
- Nombre de textes de lois adoptés et appliqués
- Nombre de documents diffusés sur les réformes
- Nombre de textes de lois traduits et vulgarisés

2

Résultat 2 : Les mécanismes de prévention des VBG sont renforcés

Indicateurs du résultat :

- Nombre de campagnes par thème réalisées
- Nombre de comités de veille et d'alerte installés
- Nombre de démissions de radios diffusées
- Nombre d'acteurs formés sur la prévention des VBG
- Réduction du taux de prévalence des VBG

4

Résultat 4 : Les capacités des organisations de la société civile et des autres parties prenantes à l'éradication des VBG sont renforcées

Indicateurs du résultat :

- Nombre d'acteurs répertoriés et connus
- Nombre de personnes formées par type de parties prenantes
- Nombre de cellules genre auditées et renforcées

3

Résultat 3 : Des offres de services multisectoriels en faveur des victimes de VBG sont promues

Indicateurs du résultat :

- Nombre de centres régionaux de prise en charge multisectorielle créés et fonctionnels
- Nombre de structures de prise en charge appuyées par type (publiques, privées, communautaires)
- Nombre de centres créés et fonctionnels dans les zones à risques
- Nombre de structures appuyées dans les zones à risques
- Nombre de plaintes enregistrées
- Nombre de cas de VBG traités et réinsérés
- Nombre de procédures et de protocoles de prise en charge cartographiés et harmonisés

5

Résultat 5 : Les comportements porteurs de VBG ont évolué

Indicateurs du résultat :

- Portail web créé et fonctionnel
- Nombre de visites à domiciles et de causeries réalisées
- Nombre de fora animés
- Nombre de jeunes (filles et garçons) sensibilisés dans les établissements scolaires et les écoles coraniques
- Nombre de campagnes de plaidoyer réalisées

## V. CADRE DES RESULTATS

**6** Résultat 6 : Un système d'information intégré sur les VBG est mis en place et fonctionnel

Indicateurs du résultat :

- Etude sur les systèmes d'information existants réalisée
- Définitions, méthodologies et techniques de collecte des données harmonisées
- Nombre de points focaux désignés pour le suivi et la collecte des données
- Base de données mise en place et fonctionnelle
- Nombre d'acteurs formés sur le système de collecte et l'utilisation de la base de données
- Informations et données collectées et traitées sont publiées sur le portail web

**7** Résultat 7 : Le plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains est de moyens et des outils de fonctionnement nécessaires

Indicateurs du résultat :

- Niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires à l'éradication des VBG
- Nombre de structures de gouvernance installées et équipées
- Nombre de réunions et/ou de missions de coordination
- Plan de communication mis en œuvre
- Système de suivi-évaluation mis en place et fonctionnel

### 5.5. ACTIVITÉS

Les activités qui seront mises en œuvre pour atteindre les résultats escomptés sont les suivantes :

**1** Résultat 1 : Renforcement et harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de légalité des sexes

- Mettre en place des commissions chargées d'évaluer les textes législatifs et réglementaires et de faire des propositions de réformes
- Faire un état des lieux et une évaluation des textes législatifs et réglementaires relatifs au VBG (existence, application, harmonisation avec les instruments internationaux et nationaux, dispositions discriminatoires à l'égard de l'un ou de l'autre sexe pouvant favoriser les VBG, identification des lacunes juridiques, etc.)
- Identifier les réformes juridiques allant dans le sens d'une meilleure prévention et prise en charge des VBG et de l'harmonisation avec les instruments internationaux
- Réaliser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer portant sur les réformes (Assemblée nationale, CESE)
- Appuyer l'adoption et l'application des textes de lois portant sur les réformes juridiques identifiées (projets de loi, votes, décrets d'application, etc.)
- Produire et diffuser des documents sur les réformes
- Traduire et vulgariser les textes de lois applicables en matière de VBG auprès des acteurs, des services de justice et de sécurité (police et gendarmerie), de la société civile et des collectivités locales

**2** Résultat 2 : Renforcement des mécanismes de prévention des VBG

- Organiser des campagnes nationales et locales d'information et de communication sur les VBG
- Mettre en place un système de veille et d'alerte (comité de veille et d'alerte, numéros verts, sms, etc.)
- Former les communautés (autorités religieuses, coutumiers, jeunes, femmes), les journalistes spécialisés, les agents de sécurité et de la justice, les acteurs des services de sécurité et des organisations de la société civile
- Appuyer la conception et la diffusion dans les radios communautaires d'émissions de sensibilisation sur la prévention des VBG

**3** Résultat 3 : Promotion d'offres de services multisectoriels en faveur des victimes de VBG

- Appuyer la création et le fonctionnement de centres régionaux de prise en charge multisectorielle des victimes (aide médicale et psychologique, aide aux démarches judiciaires, soutien à la réhabilitation sociale, formation, etc.)
- Etablir la cartographie des procédures et protocoles applicables pour chacun des principaux secteurs (santé, sécurité, collectivités locales et éducation)
- Harmoniser et partager les procédures ou protocoles en charge des victimes
- Recenser et appuyer les structures de prise en charge des VBG publiques, privées et communautaires (maison de justice, tribunaux, polices, hôpitaux, para-juristes, centres de référence, etc.)
- Doter les structures de santé, d'accueil, de jeunesse, de zones à risque de kit de prise en charge et de matériel de protection pour faciliter la prise en charge des victimes de VBG (certificat médical, etc.)
- Appuyer la création et le fonctionnement de centres de prise en charge et de réinsertion des victimes de VBG (zones à risque identifiées par la cartographie)

## V. CADRE DES RESULTATS

4

Résultat 4 : Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des autres parties prenantes pour l'éradication des VBG

- Etablir la cartographie d'acteurs de la société civile, des autres parties prenantes et des activités de lutte contre les VBG (qui fait quoi, quand, où, comment et pour quel résultat ?)
- Renforcer les capacités des parlementaires et des organisations de la société civile spécialisées sur les droits humains et l'égalité des sexes (diagnostic, développer des modules de formation et de plaidoyer, plans de formation, etc.)
- Renforcer les capacités des organisations de la société civile, des services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central sur un système intégré de prévention et de prise en charge des VBG (coordination, système de référence, conception et exécution de projets, etc.)
- Développer et exécuter un plan de renforcement des capacités de la société civile, des autres parties prenantes et des communautés dans la prévention, la protection et la prise des VBG
- Généraliser l'audit genre dans les ministères ciblés
- Renforcer les capacités des cellules genre de ces ministères et des instances de décision (parlement, CESE, etc.)

5

Résultat 5 : Communication pour le changement de comportements en matière de VBG

- Créer et animer un portail web dédié aux VBG pour sens les jeunes
- Concevoir et diffuser des spots, des sketches et des émissions dans les médias (TV et radio)
- Conduire des campagnes de communication de proximité les VBG : visites à domicile, causeries au sein des familles, et Organiser dans les régions des fora sur les VBG animés par des spécialistes
- Organiser des caravanes de sensibilisation dans les établissements scolaires et les écoles coraniques pour sensibiliser les jeunes (garçons et filles) sur les VBG
- Conduire des campagnes de plaidoyer pour l'élaboration de politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes

6

Résultat 6 : Mise en place d'un système d'information intégré sur les VBG

- Effectuer une étude détaillée des systèmes d'information des structures impliquées dans la prévention et la prise en charge des (sanitaires, juridiques, sécuritaires)
- Harmoniser les définitions, les méthodologies et les techniques de collecte des données sur les VBG
- Désigner des points focaux dans les structures (sanitaires, juridiques, sécuritaires) pour assurer le suivi et la collecte des données sur les VBG
- Etablir et mettre à jour annuellement une base de données fiable sur les VBG
- Former les points focaux et les acteurs concernés sur le système de collecte et l'utilisation de la base de données sur les VBG
- Partager les informations de la base de données à travers le portail web dédié aux VBG



## V. CADRE DES RESULTATS

### 5. 6. BÉNÉFICIAIRES ET IMPACT

Les bénéficiaires du plan d'action sont les victimes potentielles ou réelles des VBG au Sénégal que sont les femmes, les jeunes filles et jeunes garçons, les enfants, les personnes vivant avec un handicap et les personnes vulnérables. Les activités mises en œuvre à travers le plan d'action national permettront à ces catégories vulnérables d'avoir un meilleur accès et d'utiliser les services sanitaires, judiciaires, sécuritaires et d'accueil appropriés. Ces bénéficiaires seront directement ou indirectement impactés à travers les nombreuses structures et parties prenantes spécialisées dans la prévention et la prise en charge qui verront leurs capacités renforcées techniquement, financièrement et institutionnellement pour optimiser leur contribution dans la lutte contre les VBG et la promotion des droits humains et l'égalité entre

### 5. 7. CADRE INSTITUTIONNEL ET PÉRENNISATION DES ACQUIS

#### 5.7.1. Cadre de pilotage

Le plan d'action sera mis en œuvre par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance en partenariat avec les autres ministères (Justice, santé, intérieur, etc.), les collectivités locales, les organisations de la société civile, etc.

Le dispositif institutionnel de gouvernance du plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains s'articulera donc autour d'un cadre organisationnel, multisectoriel et inclusif, doté de trois fonctions essentielles :

- l'orientation des actions stratégiques du plan (notamment prioritaires) ;
- la coordination des activités à toutes les étapes de la mise en œuvre du plan ;
- le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du plan

Ce cadre organisationnel sera structuré ainsi qui suit :

#### 1. Le Conseil National pour la Prévention, la Prise en charge des VBG, la Promotion des Droits Humains et de l'Égalité entre

##### Sexes

La principale structure de gouvernance du plan est le Conseil national sur la prévention, la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes. Il sera présidé par le premier ministre.

Des Comités régionaux et départementaux seront mis en place par le Conseil national pour coordonner, sous la présidence des gouverneurs de région et préfets de département, les actions du plan.

##### Les missions :

Le Conseil national sur la prévention et la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes au Sénégal est l'organe d'orientation politique et stratégique, également de prise de décisions dans la gouvernance du plan d'action.

- les missions sont :
- d'orienter les actions du gouvernement pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre, la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes ;
- d'assurer la coordination de toutes les actions et stratégies sectorielles relatives à la mise en œuvre du plan pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains ;
- de valider les plans d'action sectoriels incluant les plans d'action des organisations de la société civile ;
- d'assurer le suivi et évaluer les performances des plans d'action annuels et du plan d'action national ;
- de mener le plaidoyer, la mobilisation des ressources et le partenariat, au plus haut niveau, pour l'éradication des VBG, la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes.

## V. CADRE DES RESULTATS

### **La composition :**

Président : le Premier Ministre

Secrétariat exécutif : Ministre de la Femme, de la Famille et l'Enfance ;

Les membres :

Le Conseil national sera composé de plusieurs institutions à savoir : le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le Conseil économique social et environnemental, les Collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile.

- Ministère de la Femme, de la Famille et l'Enfance;

- Ministère de l'Education Nationale ;

- Ministère de la Santé et de l'action Sociale (SR/EPS, etc.) ;

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (Ministère Délégué en charge du Budget, DGPPE, USCPE, ANSD, etc.) ;

- Ministère Délégué chargé de la Micro-finance et de l'Economie Solidaire

- Ministère de la Justice (DACG, DEPS, DDH) ;

- Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie ;

- Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne ;

- Ministère des Sports et des Loisirs ;

- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (Direction de la Sécurité Publique, gouverneurs des régions) ;

- Ministère des Forces Armées ;

- Ministère des Postes et Télécommunications

- Ministère de la Culture et de la Communication ;

- Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement ;

- Ministère du Tourisme et des Transports Aériens ;

- Ministère des Affaires Etrangères et Sénégalais de l'Extérieur ;

- Ministère de l'Industrie et des Mines ;

- Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables;

- Ministère du Commerce, du secteur Informel et des PME ;

- Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;

- Ministère de l'Élevage et des Productions Animales ;

- Ministère de l'Intégration Africaine et du NEPAD

- Représentant Conseil National de la Jeunesse ;

- Représentants du Comité Consultatif National de la Femme (2)

- Représentant de l'Union des Associations d'Elus locaux

- Partenaires techniques et financiers ;

- Représentant du Réseau Islam et Population ;

- Représentant de l'Eglise ;

- Représentant de l'Observatoire National de la Parité.

### **Modalités de fonctionnement :**

Le Conseil national pour la prévention et la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes Sénégal se réunit deux fois par an à l'effet d'examiner et de valider les rapports et les plans de travail semestriels et annuels présentés par le ministère de la femme.

**2. Les Comités régionaux et Comités départementaux pour la prévention, la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes**

Ils seront organisés à l'image du Conseil national et pourront enregistrer la participation des ONG, des organisations de femmes jeunes, à côté des services étatiques, des partenaires également présents aux niveaux régional et départemental.

Ces comités se réunissent une fois par trimestre pour faire l'état des lieux, examiner et valider le plan de travail et les rapports.

**3. Les Comités locaux pour la prévention, la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes**

Ils seront organisés à l'image des comités régionaux et comités départementaux et pourront enregistrer la participation des ONG, des organisations de femmes et de jeunes, à côté des services étatiques et des partenaires présents au niveau local.

## V. CADRE DES RESULTATS

### **Modalités de fonctionnement :**

Ces comités se réunissent une fois par trimestre pour faire l'état des lieux, examiner et valider le plan de travail et les rapports.

#### **4. Unité de gestion du plan d'action (secrétariat exécutif)**

##### **Les missions :**

Il sera créé une unité de gestion chargée de :

- coordonner la mise en œuvre des activités du plan d'action au niveau national ;
- consolider le plan de travail annuel ;
- élaborer les rapports semestriels et annuels d'activités ;
- préparer les réunions du conseil national ;
- faire les comptes rendus des réunions du conseil national ;
- faire le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil national,
- assurer la supervision des activités sur le plan national ;
- aider à la recherche et à la mobilisation des ressources financières internes et externes.

##### **La composition :**

- 01 coordonnateur ;
- 01 spécialiste en passation de marché ;
- 01 gestionnaire financière et comptable ;
- 01 spécialiste en suivi-évaluation ;
- 01 spécialiste en communication
- 01 assistant ;
- 02 chauffeurs ;
- 01 agent de service.

Des points focaux régionaux et départementaux seront recrutés et placés sous la supervision respectivement des chefs de service régionaux et départementaux du développement communautaire.

Ils sont chargés de :

- mobiliser les animateurs communautaires (acteurs porteurs de dynamiques communautaires, « bajenu gox », jeunes, relais communautaires) ;
- faciliter la mise en œuvre des activités au niveau communautaire ;
- recueillir des données et élaborer des rapports périodiques ;
- appuyer l'élaboration des microprojets.

#### **5.7.2. Pérennisation des acquis**

Dans le souci de pérenniser les actions menées dans le cadre du plan pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains il est nécessaire que les secteurs s'approprient toutes les interventions et les mécanismes mis en place les concernant et identifient au besoin d'autres mécanismes internes et mobilisent les ressources humaines et financières. Pour faciliter cette appropriation ministères sectoriels seront responsabilisés au long de la mise en œuvre du plan d'action national.

### **5. 8 SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTAGE**

Le système de suivi évaluation sera intégré, inclusif et participatif pour le recueil des données des différentes structures impliquées à travers tous les dispositifs de suivi-évaluation existants.

Pour alimenter le système, des mécanismes et outils de suivi-évaluation seront proposés.

En ce qui concerne les mécanismes, il s'agit :

- de la réunion d'évaluation annuelle ;
  - de la réunion d'évaluation à mi-parcours, semestrielle ;
  - des réunions de coordination régionale ;
  - des réunions de coordination départementale.
- Pour ce qui est des outils, il s'agit :
- du rapport d'évaluation nationale (rapport annuel) ;
  - du rapport d'évaluation à mi-parcours ;
  - du rapport d'activités périodiques.

annuels permettra la communication d'informations sur l'évaluation d'avancement du plan d'action national. Lesdits rapports seront distribués à tous les acteurs de la prévention et de la prise en charge des VBG y compris les communautés et les autorités locales.

Une évaluation détaillée et régulière des activités du plan d'action sera effectuée afin de mesurer les incidences des pratiques politiques et programmes mis en œuvre pour la prévention et prise en charge des VBG. Cette évaluation permettra également de disposer des données nécessaires pour le contrôle général du plan d'action national. Elle portera sur les progrès et les incidences dans un certain nombre de domaines et se fera à mi-parcours et pendant la phase finale du plan d'action national.

## V. CADRE DES RESULTATS

### 5. 9 HYPOTHÈSES ET RISQUES

Le plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains a été bâti autour de la théorie du changement ci-dessus :

1. si la législation, les politiques de justice et les budgets des politiques et programmes publics sont sensibles au genre ;
2. si les établissements publics de prévention et de prise en charge des VBG amélioreraient leur performance et la participation responsabilisation des femmes, jeunes filles, enfants, etc. ;
3. si les communautés sont habilitées à accéder aux services de base de protection, de prévention et de prise en charge des VBG alors les femmes et les jeunes filles auront accès à des mécanismes de protection et de réparation qui reposent sur les normes de dégalité des sexes en vigueur ;
5. parce que les systèmes et les capacités seront en place pour mettre fin à la discrimination entre les sexes et les autres barrières liées à l'accès aux services à tous les niveaux.

Pour que cette théorie du changement puisse prospérer et se matérialiser dans les faits, il faut prendre en compte, dans la mise œuvre du plan d'action national, les risques potentiels ci-après :

- l'absence de volonté politique de réformer les lois discriminatoires à l'égard des femmes, d'institutionnaliser et de développer des politiques publiques sensibles au genre ;
- la survivance de normes traditionnelles et religieuses, d'attitudes et de croyances qui limitent la participation des femmes, des jeunes filles ;
- l'analphabétisme et la pauvreté qui compromettent l'accès des femmes aux systèmes judiciaires et sanitaires.

Ces risques, bien que réels, peuvent cependant être mitigés. C'est le cas notamment de l'absence de volonté politique, dans la mesure où, le cadre politique, juridique et institutionnel du Sénégal regorge d'indices qui témoignent de l'engagement réel du gouvernement du Sénégal à promouvoir les droits humains et l'égalité entre les sexes et à lutter contre toutes les formes de discriminations notamment à l'égard des femmes. Cette volonté politique sera renforcée dans le cadre du plan d'action par des activités de sensibilisation et de plaidoyer en direction des parlementaires et des décideurs. En ce qui concerne les risques spécifiques liés au contexte socioculturel du Sénégal, ils seront pris en charge à travers les nombreuses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités prévues dans le plan d'action national.



V. CADRE DES RESULTATS

5. 10 BUDGET

| RESULTATS  | ACTIVITES  | Montant en FCFA |             |            |            |            | TOTL    |
|--|--|-----------------|-------------|------------|------------|------------|---------|
|  |  | An 1            | An 2        | An 3       | An 4       | An 5       |         |
| <b>R1</b> - Les textes législatifs et réglementaires sont renforcés et harmonisés avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de légalité des sexes | Mettre en place et prendre en charge les Commissions chargées d'évaluer les textes législatifs et réglementaires et de faire des propositions de réformes  | 32 146 250      | 32 146 250  |            |            |            | 64 292  |
|  | Réaliser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer en direction des parlementaires (Assemblée nationale, CESE)  |                 | 12 500 000  | 12 500 000 |            |            | 25 000  |
|  | Appuyer l'adoption et l'application des textes de lois portant sur les réformes juridiques identifiées (projets de loi, votes, décrets d'application, etc.)  |                 |             |            | 17 292 500 | 17 292 500 | 34 585  |
|  | Produire et diffuser des documents sur les réformes  |                 |             |            | 18 646 250 | 18 646 250 | 37 292  |
| <b>Total R1</b>  | Traduire et vulgariser les textes de lois applicables en matière de VBG auprès des acteurs des services de justice et de sécurité (police et gendarmerie), de la société civile et des collectivités locales                     |                 |             |            | 4 996 250  | 4 996 250  | 9 992   |
|  | Organiser des campagnes nationales et locales d'information, d'éducation et de communication sur la prévention des VBG   | 32 146 250      | 44 646 250  | 12 500 000 | 40 935 000 | 40 935 000 | 171 162 |
| <b>R2</b> - Les mécanismes de prévention des VBG sont renforcés  | Mettre en place un système de veille et d'alerte (comités de veille et d'alerte ; numéros verts, sms, etc.)  |                 | 26 047 500  | 26 047 500 |            |            | 52 095  |
|  | Former les communautés, le réseau des journalistes spécialisés, les acteurs des services de sécurité et de la justice, des collectivités locales et les organisations de la société civile sur la prévention des VBG             |                 | 17 270 000  |            |            |            |         |
| <b>Total R2</b>  | Appuyer la conception et la diffusion d'émissions de sensibilisation sur la prévention des VBG   |                 | 9 000 000   | 9 000 000  | 9 000 000  | 9 000 000  | 36 000  |
|  | Appuyer la création et le fonctionnement de centres régionaux de prise en charge multisectorielle des victimes (assistance médicale et psychologique, aides aux démarches judiciaires, soutien à la réhabilitation des victimes) |                 | 70 317 500  | 53 047 500 | 27 000 000 | 9 000 000  | 159 366 |
| <b>R3</b> - Des offres de services multisectoriels en faveur des victimes de VBG sont promues  |  | 112 000 000     | 336 000 000 |            |            |            | 448 000 |

V. CADRE DES RESULTATS

| RESULTATS       | ACTIVITES   | Montant en FCFA    |                    |                    |                    |      | TOTAL                |
|-----------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------|----------------------|
|                 |   | An 1               | An 2               | An 3               | An 4               | An 5 |                      |
|                 | Etablir la cartographie des procédures et protocoles applicables pour chacun des principaux secteurs (santé, justice, sécurité, collectivité locale et éducation)   | 13 500 000         |                    |                    |                    |      | 13 500 000           |
|                 |   |                    |                    | 18 438 750         |                    |      |                      |
|                 | Harmoniser et partager les procédures ou protocoles de prise en charge des victimes   |                    |                    |                    |                    |      |                      |
|                 | Recenser et appuyer les structures de prise en charge des VBG publiques, privées et communautaires (maisons de justice, tribunaux, police, hôpitaux, para-juristes, centres d'accueil et de référence, etc.)                        | 152 598 125        | 152 598 125        | 152 598 125        | 152 598 125        |      | 610 392 500          |
|                 | Doter les structures de santé, d'accueil, de jeunesse, dans les zones à risque de Pep Kit et de mécanismes de protection pour faciliter la prise en charge des victimes de VBG (certificat médical, etc.)                           |                    | 33 500 000         | 33 500 000         | 33 500 000         |      | 100 500 000          |
|                 | Appuyer la création et le fonctionnement de centres de prise en charge et de réinsertion des victimes de VBG dans les zones à risque identifiées par la cartographie (promotion d'entrepreneuriat, formation professionnelle, etc.) |                    | 83 500 000         | 83 500 000         | 83 500 000         |      | 250 500 000          |
| <b>Total R3</b> |   | <b>278 098 125</b> | <b>605 598 125</b> | <b>269 598 125</b> | <b>269 598 125</b> |      | <b>1 422 892 000</b> |

V. CADRE DES RESULTATS

| RESULTATS       | ACTIVITES   | Montant en FCFA    |                    |                    |                   |                   | TOTAL            |
|-----------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|
|                 |   | An 1               | An 2               | An 3               | An 4              | An 5              |                  |
|                 | Etudier la cartographie des acteurs de la société civile, des autres parties prenantes et des activités de lutte contre les VBG (qui fait quoi, quand, où, comment et pour quel résultat ?)   | 32 292 500         |                    |                    |                   |                   | 32 292 50        |
|                 | Renforcer les capacités des parlementaires et des organisations de la société civile spécialisées sur les droits humains et légalité des sexes (diagnostic, développer des modules de formation et de plaidoyer, plans de formation, etc.)  |                    | 18 438 750         | 18 438 750         |                   |                   | 36 877 50        |
|                 | Renforcer les capacités des organisations de la société civile, des services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central sur un système intégré de prévention et de prise en charge des VBG (coordination, système de référence, conception et exécution de projets, etc.) | 65 280 000         | 65 280 000         | 65 280 000         |                   |                   | 195 840 00       |
|                 | Développer et exécuter un plan de renforcement des capacités de la société civile, des autres parties prenantes et des communautés dans la prévention, la protection et la prise des VBG  | 15 075 000         | 15 075 000         | 15 075 000         | 15 075 000        |                   | 60 300 00        |
|                 | Généraliser l'audit genre dans les ministères cibles et Renforcer les capacités des ministères et des cellules genre de ces ministères et les instances de décision (parlement, CESE, etc.)   |                    | 18 962 500         | 18 962 500         | 18 962 500        | 18 962 500        | 75 850 00        |
| <b>Total R4</b> |   | <b>112 647 500</b> | <b>117 756 250</b> | <b>117 756 250</b> | <b>34 037 500</b> | <b>18 962 500</b> | <b>401 160 0</b> |

V. CADRE DES RESULTATS

| RESULTATS   | ACTIVITES   | Montant en FCFA   |                   |                   |                   |                   | TOTAL             |                    |
|---|---|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|   |   | An 1  | An 2              | An 3              | An 4              | An 5              |                   |                    |
| <b>R5</b> - Les comportements en matière de VBG ont évolué  | Créer et animer un portail web dédié aux VBG pour sensibiliser les jeunes   | 7 000 000   |                   |                   |                   |                   | 7 000 000         |                    |
|   | Concevoir et diffuser des spots, des sketches et des émissions dans les médias (TV et radio)                          | 8 000 000   | 8 000 000         | 8 000 000         | 8 000 000         | 8 000 000         | 40 000 000        |                    |
|   | Conduire des campagnes de communication de proximité sur les VBG : visites à domicile, causes au sein des familles    | 10 000 000  | 10 000 000        | 10 000 000        | 10 000 000        | 10 000 000        | 50 000 000        |                    |
|   | Organiser dans les régions des foras sur les VBG animés par des spécialistes  |   | 9 000 000         | 9 000 000         |                   |                   | 18 000 000        |                    |
|   | Organiser des caravanes de sensibilisation dans les établissements scolaires pour sensibiliser les filles sur les VBG |   |                   | 14 000 000        | 14 000 000        |                   | 28 000 000        |                    |
|   | Conduire des campagnes de plaidoyer pour l'élaboration de Politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes   | 5 000 000   | 5 000 000         | 5 000 000         | 5 000 000         | 5 000 000         | 25 000 000        |                    |
|   | <b>Total R5</b>   |   | <b>30 000 000</b> | <b>32 000 000</b> | <b>46 000 000</b> | <b>37 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>168 000 000</b> |
|   | <b>R6</b> - Un système d'information intégré sur les VBG est mis en place et fonctionnel                              | Effectuer une étude détaillée des systèmes d'information des structures impliquées dans la prévention et la prise en charge des VBG (santaires, juridiques, sécuritaires) | 25 000 000        |                   |                   |                   |                   | 25 000 000         |
|   |   | Harmoniser les définitions, les méthodologies et les techniques de collecte des données sur les VBG   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |
|   |   | Désigner des points focaux dans les structures (santaires, juridiques, sécuritaires) pour assurer le suivi et la collecte des données sur les VBG                         | 0                 |                   |                   |                   |                   | 0                  |
| Etablir et mettre à jour annuellement une base de données fiables sur les VBG   |   | 21 600 000  | 8 000 000         | 8 000 000         | 8 000 000         | 8 000 000         | 53 600 000        |                    |
| Former les points focaux et les acteurs concernés sur le système de collecte et l'utilisation de la base de données sur les VBG |   | 15 000 000  |                   |                   |                   |                   | 15 000 000        |                    |
| Partager les informations de la base de données à travers le Portail Web dédié aux VBG  |   | 0   |                   |                   |                   |                   | 0                 |                    |
| <b>Total R6</b>   |   | <b>61 600 000</b>   | <b>8 000 000</b>  | <b>8 000 000</b>  | <b>8 000 000</b>  | <b>8 000 000</b>  | <b>93 600 000</b> |                    |

**V. CADRE DES RESULTATS**

| RESULTATS   | ACTIVITES  | Montant en FCFA    |                    |                    |                    |                    | TOTAL               |
|---|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
|   |  | An 1               | An 2               | An 3               | An 4               | An 5               |                     |
|   | Convenir avec les parties prenantes des modalités de mobilisation des ressources nécessaires à l'éradication des VBG | 8 000 000          |                    |                    |                    |                    | 8 000 00            |
| <b>R7</b> - Le plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains est doté des moyens et des outils de fonctionnement nécessaires | Installer et équiper les structures centrales et locales de la gouvernance du plan d'action national                 | 33 730 000         |                    |                    |                    |                    | 33 730 00           |
|   | Assurer la coordination du plan d'action national  | 12 400 000         | 12 400 000         | 12 400 000         | 12 400 000         | 12 400 000         | 62 000 00           |
|   | Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication du plan d'action national                                       | 17 600 000         | 17 600 000         | 17 600 000         | 17 600 000         | 17 600 000         | 88 000 00           |
|   | Mettre en place le système de suivi-Evaluation du plan d'action national   | 18 400 000         | 18 400 000         | 18 400 000         | 18 400 000         | 18 400 000         | 92 000 00           |
| <b>Total R7</b>   |  | <b>90 130 000</b>  | <b>48 400 000</b>  | <b>48 400 000</b>  | <b>48 400 000</b>  | <b>48 400 000</b>  | <b>283 730 00</b>   |
| <b>COÛT TOTAL (R1+ R2 + R3 + R4 + R5 + R6 + R7)</b>   |  | <b>604 621 875</b> | <b>926 718 125</b> | <b>555 301 875</b> | <b>464 970 625</b> | <b>148 297 500</b> | <b>2 699 910 00</b> |

## V. CADRE DES RESULTATS

### 5. 11. MODALITÉS DE FINANCEMENT

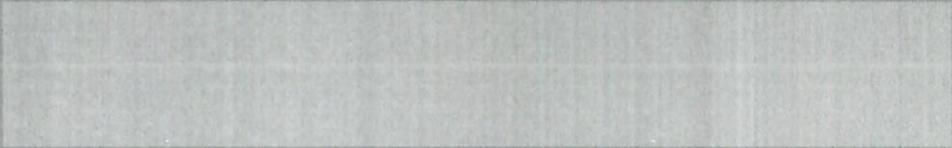
Le financement du plan pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains sera assuré par l'Etat (mobilisation des sources du budget) avec le soutien des partenaires techniques et financiers, des agences des Nations Unies, des collectivités locales du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et toutes les autres organisations de la société civile.

| Source de financement | Montant en F CFA     | Pourcentage % |
|-----------------------|----------------------|---------------|
| Etat                  | 1 349 955 000        | 50%           |
| PTF                   | 1 079 964 000        | 40%           |
| Autres bailleurs      | 269 991 000          | 10%           |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 699 910 000</b> | <b>100%</b>   |

Pour alimenter ce fonds, il sera organisé annuellement un forum des parties prenantes à l'effet de mobiliser les ressources :

- stratégie de mobilisation de ressources ;
- pérennisation de la réponse ;
- mécanisme de reddition des comptes.

Les comptes seront effectués par le secrétariat exécutif du Conseil national assisté du Ministère de l'Economie, des Finances et du f



**VI. CADRE  
LOGIQUE**



**Titre du Plan :** Plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains

**Effet 6 du PNUD :** D'ici 2016, les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient d'une protection adéquate contre les violences, abus et exploitations

**Effet du programme conjoint :** Le cadre légal, institutionnel et opérationnel de prévention et de prise en charge des violences basées sur le genre est amélioré en vue de garantir l'inclusion sociale des victimes et des groupes vulnérables

**Objectif global du Plan :** contribuer à l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains dans le cadre de la réalisation du Plan Sénégal Emergent.

**Axes stratégiques du Plan :**

- Renforcer le cadre politique, juridique et institutionnel favorable à la prévention et à la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et à l'égalité des sexes
- Renforcer les mécanismes de prévention et de prise en charge multisectoriels des VBG et de la mise en œuvre des droits humains
- Mettre en place et rendre opérationnel le dispositif de la structure nationale de gouvernance du plan d'action national pour l'éradication des VBG

| Résultats   | Activités  | Indicateurs                                  | Sources vérification  | Acteurs  |
|---|--|--|-----------------------|--|
| R1. Les textes législatifs et réglementaires sont renforcés et harmonisés avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de l'égalité des sexes | Mettre en place et prendre en charge les Commissions chargées d'évaluer les textes législatifs et réglementaires et de faire des propositions de réformes  | Nombre de propositions de réformes formulées | Rapports d'activités  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil National</li> <li>• Unité de gestion</li> </ul>                                       |
|   | Réaliser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer en direction des parlementaires (Assemblée nationale, etc.)  | Nombre de campagnes de plaidoyer réalisées   | Rapports d'activités  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parlement (commission des lois, collectif des femmes parlementaires)</li> </ul>               |
|   | Appuyer l'adoption et l'application des textes de lois portant sur les réformes juridiques identifiées (projets de loi, votes, décrets d'application, etc.)  | Nombre de textes de lois appliqués           | Décret d'applications | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la Justice (Direction des Affaires Criminelles et des Grâces/DACG,</li> </ul>    |
|   | Produire et diffuser des documents sur les réformes  | Nombre de documents diffusés                 | Rapports d'activités  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions des Affaires Civiles/DACS,</li> <li>• Direction des Droits Humains/DDH)</li> </ul> |
|   | Traduire et vulgariser les textes de lois applicables en matière de VBG auprès des acteurs des services de justice et de sécurité (police et gendarmerie), de la société civile et des collectivités locales | Nombre de textes de lois vulgarisés          | Rapports d'activités  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• AJS</li> <li>• PTF</li> </ul>   |



## VI. CADRE LOGIQUE

| Résultats   | Activités   | Indicateurs   | Sources vérification                    | Acteurs  |
|---|---|---|---|--|
| R2. Les mécanismes de prévention des VBG sont renforcés                               | Organiser des campagnes nationales et locales d'information d'éducation et de communication sur la prévention des VBG   | Nombre de campagnes organisées  | Rapports d'activités de sensibilisation | Gendarmerie et leurs démembrements <ul style="list-style-type: none"> <li>• CENAF/CEDAF</li> <li>• ONG spécialisées dans la prévention, l'accueil, le conseil, la réinsertion, etc. ;</li> <li>• Centres spécialisés</li> <li>• Conseils municipaux</li> <li>• Comités de veille et d'alerte</li> <li>• Réseau des journalistes</li> <li>• Médias</li> <li>• PTF</li> </ul>                        |
|   | Mettre en place un système de veille et d'alerte (comités de veille et d'alerte ; numéros verts, sms, etc.)   | Nombre de comités de veille et d'alerte installés                                     | Rapports d'installation des comités     |  |
|   | Appuyer la conception et la diffusion d'émissions de sensibilisation sur la prévention des VBG  | Nombre d'émissions diffusées  | Planning de diffusion                   |  |
| R3. Des offres de services multisectoriels en faveur des victimes de VBG sont promues | Appuyer la création et le fonctionnement de centres régionaux de prise en charge multisectorielle des victimes (assistance médicale et psychologique, aides aux démarches judiciaires, soutien à la réhabilitation sociale, etc.) | Nombre de centres régionaux de prise en charge multisectorielle créés et fonctionnels | Visites de l'infrastructure             | Conseil National <ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité de gestion</li> <li>• MFFE</li> <li>• Ministère de la Santé, Justice, Intérieur et Gendarmerie et leurs démembrements</li> <li>• CENAF/CEDAF</li> <li>• ONG spécialisées dans la prévention, l'accueil, le conseil, la réinsertion, etc. ;</li> <li>• Centres spécialisés</li> <li>• Conseils municipaux</li> <li>• PTF</li> </ul> |
|   | Etablir la cartographie des procédures et protocoles applicables pour chacun des principaux secteurs (santé, justice, sécurité, collectivité locale et éducation)   | Nombre de procédures et de protocoles cartographiés                                   | Rapports d'activité                     |  |
|   | Harmoniser et partager les procédures ou protocoles de prise en charge des victimes   | Procédures et de protocoles harmonisés  | Rapports d'activité                     |  |
|   | Recenser et appuyer les structures de prise en charge des VBG publiques, privées et communautaires (maisons de justice, tribunaux, police, hôpitaux, centres d'accueil et de référence, etc.)                                     | Nombre de structures appuyées   | Rapports d'activité                     |  |
|   | Doter les structures de santé, d'accueil, de jeunesse, dans les zones à risque de Pep Kit et de mécanismes de protection pour faciliter la prise en charge des victimes de VBG  | Nombre de structures appuyées dans les zones à risques                                | Rapports d'activité                     |  |
|   | Appuyer la création et le fonctionnement de centres de prise en charge et de réinsertion des victimes de VBG dans les zones à risque identifiées  | Nombre de centres créés et fonctionnels dans les zones à risques                      | Rapports d'activité                     |  |

VI. CADRE LOGIQUE

| Résultats   | Activités   | Indicateurs                                     | Sources vérification                      | Acteurs  |
|---|---|---|---|--|
| 4. Les capacités des organisations de la société civile et des autres parties prenantes à l'éradication des VBG sont renforcées | Etablir la cartographie des acteurs de la société civile, des autres parties prenantes et des activités de lutte contre les VBG (qui fait quoi, quand, où, comment et pour quel résultat ?)   | Nombre d'acteurs cartographiés                  | Rapports d'activité                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil National</li> <li>Unité de gestion</li> <li>MFFE</li> </ul>   |
|   | Renforcer les capacités des parlementaires et des organisations de la société civile spécialisées sur les droits humains et l'égalité des sexes (diagnostic, développer des modules de formation et de plaidoyer, plans de formation, etc.)   | Nombre de personnes formées par type            | Rapports de formation                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Santé, Justice, Intérieur et Gendarmerie et leurs démembrements</li> <li>CENAF/CEDAF</li> </ul> |
|   | Renforcer les capacités des organisations de la société civile, des services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central sur un système intégré de prévention et de prise en charge des VBG (coordination, système de référence, conception et exécution de projets, etc.) | Nombre de personnes formées par type            | Rapports de formation                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>OSC</li> <li>Parlement</li> <li>Réseau des journalistes</li> <li>Médias</li> </ul>                              |
|   | Développer et exécuter un plan de renforcement des capacités de la société civile, des autres parties prenantes et des communautés dans la prévention, la protection et la prise des VBG  | Nombre de personnes formées par type            | Rapports de formation                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>ONG spécialisées dans la prévention, l'accueil, le conseil, la réinsertion, etc. ;</li> </ul>                   |
|   | Généraliser l'audit genre dans les ministères ciblés et Renforcer les capacités des cellules genre de ces ministères et les instances de décision (parlement, CESE, etc.)   | Nombre de cellules genre auditées et renforcées | Rapports de formation<br>Rapports d'audit | <ul style="list-style-type: none"> <li>Centres spécialisés</li> <li>Conseils municipaux</li> <li>PTF</li> </ul>  |



VI. CADRE LOGIQUE

| Résultats  | Activités  | Indicateurs  | Sources vérification                                    | Acteurs   |
|--|--|--|---|---|
| R5. Les comportements en matière de VBG ont évolué                               | Créer et animer un portail web dédié aux VBG pour sensibiliser les jeunes  | Portail web créé et fonctionnel  | Consultation en ligne du portail                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil National</li> <li>Unité de gestion</li> <li>MFPE</li> <li>Parlementaires</li> <li>Centres spécialisés</li> <li>Conseils municipaux</li> <li>Réseau des journalistes</li> <li>Médias</li> <li>PTF</li> <li>Consultant en marketing sociale et communication</li> </ul>  |
|  | Concevoir et diffuser des spots, des sketches et des émissions dans les médias (TV et radio)   | Nombre de spots, de sketches et d'émissions diffusés dans les médias   | Plannings de diffusions                                 |   |
|  | Conduire des campagnes de proximité sur les VBG : visites à domicile, causeries au sein des familles, etc.   | Nombre de visites à domiciles et de causeries réalisées  | Rapports d'activité                                     |   |
|  | Organiser dans les régions des foras sur les VBG animés par des spécialistes   | Nombre de foras animés   | Rapports d'activité                                     |   |
|  | Organiser des caravanes de sensibilisation dans les établissements scolaires et les écoles coraniques pour sensibiliser les jeunes (filles et garçons) sur les VBG         | Nombre de jeunes (filles et garçons) sensibilisés dans les établissements scolaires et les écoles coraniques | Rapports d'activité                                     |   |
|  | Conduire des campagnes de plaidoyer pour l'élaboration de Politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes  | Nombre de campagnes de plaidoyer réalisées   | Rapports d'activité                                     |   |
| R6. Un système d'information intégré sur les VBG est mis en place et fonctionnel | Effectuer une étude détaillée des systèmes d'information des structures impliquées dans la prévention et la prise en charge des VBG (sanitaires, juridiques, sécuritaires) | Etude sur les systèmes d'information existants réalisée  | Rapport d'étude   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil National</li> <li>Unité de gestion</li> <li>MFPE</li> <li>Ministère de la Santé, Justice, Intérieur et Gendarmerie et leurs démembrements</li> <li>OSC</li> <li>ONG spécialisées dans la prévention, l'accueil, le conseil, la réinsertion, etc. ;</li> <li>Conseils municipaux</li> <li>PTF</li> <li>Consultant en système d'information</li> </ul> |
|  | Harmoniser les définitions, les méthodologies et les techniques de collecte des données sur les VBG  | Définitions, méthodologies et techniques de collecte des données harmonisées                                 | Rapports d'activité                                     |   |
|  | Désigner des points focaux dans les structures (sanitaires, juridiques, sécuritaires) pour assurer le suivi et la collecte des données sur les VBG                         | Nombre de points focaux désignés pour le suivi et la collecte des données                                    | Actes de désignation                                    |   |
|  | Etablir et mettre à jour annuellement une base de données fiables sur les VBG  | Base de données mise en place et fonctionnelle   | Données sur les VBG disponibles sur la base de requêtes |   |
|  | Former les points focaux et les acteurs concernés sur le système de collecte et l'utilisation de la base de données sur les VBG  | Nombre d'acteurs formés sur le système de collecte et l'utilisation de la base de données                    | Rapport de formation                                    |   |
|  | Partager les informations de la  | Informations et données  | Consultation du portail web                             |   |

# ANNEXES

VII. ELABORATION DES PROFILS DES PROJETS

| Axe stratégique   | Titre du Projet  | Coût du Projet       | Coût total provisoire des Projets | Observations         |
|---|--|----------------------|-----------------------------------|----------------------|
| <b>AXE I - Renforcement du cadre politique, juridique et institutionnel favorable à la prévention et à la prise en charge des VBG, la promotion des droits humains et à l'égalité des sexes</b> | <b>Projet 1</b> – Renforcement et harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de l'égalité des sexes | <b>171 162 500</b>   | <b>171 162 500</b>                | Validé par l'atelier |
| <b>AXE II - Renforcement des mécanismes de prévention et de prise en charge multisectoriels des VBG et de la mise en œuvre des droits humains</b>   | <b>Projet 2</b> – Renforcement des mécanismes de prévention des VBG  | <b>159 365 000</b>   | <b>1 582 257 500</b>              | Validé par l'atelier |
|   | <b>Projet 3</b> – Promotion d'offres de services multisectoriels en faveur des victimes de VBG   | <b>1 422 892 500</b> |                                   | Validé par l'atelier |
| <b>AXE III - Mise en place et fonctionnement de la structure nationale de gouvernance du Plan d'action national pour l'éradication des VBG</b>  | <b>Projet 4</b> – Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des autres parties prenantes pour l'éradication des VBG   | <b>401 160 000</b>   | <b>662 760 000</b>                | Validé par l'atelier |
|   | <b>Projet 5</b> – Communication pour le changement de comportements en matière de VBG  | <b>168 000 000</b>   |                                   | Validé par l'atelier |
|   | <b>Projet 6</b> – Mise en place d'un système d'information intégré sur les VBG   | <b>93 600 000</b>    |                                   | Validé par l'atelier |
| <b>TOTAL</b>  |  |                      | <b>2 416 180 000</b>              |                      |



## FICHE DE PROJET N° 1

### I. INFORMATIONS GENERALES

**Intitulé du projet :** Renforcement et harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de légalité des sexes

**Initiateur du projet :** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (adresse, tél, Fax, Email)

### II. DESCRIPTION DU PROJET

#### Contexte et justification

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal, à travers les préambules de toutes ses constitutions, dont celle du 22 Janvier 2001, a prévu une disposition sur « la volonté de tous les citoyens, hommes et femmes, d'assumer un destin commun par la solidarité, le travail et l'engagement patriotique », tout en considérant que « la construction nationale repose sur la liberté individuelle et le respect de la personne humaine ». Le Sénégal a aussi affirmé et réaffirmé de manière constante, sa volonté de « promouvoir et renforcer l'Etat de droit » et de « promouvoir la justice avec des institutions fortes et un appareil judiciaire efficace ». Dans sa dynamique déradiquer les violences basées sur le genre et de promouvoir les droits humains, le pays a pris, depuis des décennies, des dispositions légales et mis en place un cadre juridique et politique favorable marqué par la ratification de la quasi-totalité des déclarations, conventions, protocoles et traités internationaux ainsi que la réalisation de nombreuses réformes consolidantes. Ce cadre juridique

de lutte contre les VBG présente cependant des lacunes certain dans la mesure où, il n'est pas encore tout à fait complet et opérationnel. Son diagnostic permet de révéler en effet une application insuffisante ou un défaut d'adoption de nombreux textes de existants relatifs aux droits de l'homme. C'est le cas, par exemple du code de l'enfant qui tarde encore à être adopté, contrairement aux engagements internationaux du Sénégal. Plus est, il a été un défaut d'harmonisation totale entre la législation nationale et engagements internationaux auxquels le Sénégal a souscrit, ce se traduit notamment par la subsistance de lois et de règlements discriminatoires dans le droit interne (code civil, code pénal, etc). Or, cette distorsion entre l'environnement juridique national et instruments internationaux limite les capacités du Sénégal dans perspective de l'éradication des VBG et de la promotion des droits humains et de la légalité des sexes, notamment en termes de prévention et de prise en charge. Le renforcement et l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires se justifient en conséquence.

#### Objectif général

L'objectif général du projet est de renforcer les capacités juridiques du Sénégal à prévenir et à réprimer toutes les formes de VBG, notamment celles dirigées contre les femmes, les filles, les garçons et les handicapés mais aussi à promouvoir les droits humains et la légalité entre les sexes.

#### Objectifs spécifiques

- Identifier les lacunes, insuffisances et incohérences du cadre juridique
- Renforcer les procédures et sanctions contre les auteurs VBG
- Prévoir des dispositions juridiques permettant d'assurer réparation des préjudices subis par les victimes
- Adopter et appliquer des textes de lois réformateurs en matière de lutte contre les VBG
- Mettre en cohérence les textes de lois avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de légalité des sexes

#### Activités

- Mettre en place des commissions chargées d'évaluer les textes législatifs et réglementaires et de faire des propositions de réformes
- Faire un état des lieux et une évaluation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux VBG (existence, application, harmonisation avec les instruments internationaux et nationaux, dispositions discriminatoires à l'égard de l'un ou de l'autre sexe pouvant favoriser les VBG, identification des lacunes juridiques, etc.)
- Identifier les réformes juridiques allant dans le sens d'une meilleure prévention et prise en charge des VBG et de l'harmonisation a les instruments internationaux
- Réaliser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer en direction des parlementaires portant sur les réformes (Assemblée nationale, CESE)
- Appuyer l'adoption et l'application des textes de lois portant sur les réformes juridiques identifiées (projets de loi, votes, décisions d'application, etc.)
- Produire et diffuser des documents sur les réformes
- Traduire et vulgariser les textes de lois applicables en matière de VBG auprès des acteurs des services de justice et de sécurité (police et gendarmerie), de la société civile et des collectivités locales

- Résultats attendus**
- Les lacunes, insuffisances et incohérences du cadre juridique sont identifiées
  - Les procédures et sanctions contre les auteurs de VBG sont renforcées
  - Des dispositions juridiques permettant d'assurer la réparation des préjudices subis par les victimes sont prévues
  - Les textes de lois sont mis en cohérence avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de légalité des sexes
  - Des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer en direction des parlementaires sont réalisées
  - Des textes de lois réformateurs en matière de lutte contre les VBG sont adoptés et appliqués
  - Des documents sur les réformes sont produits et diffusés
  - les textes de lois applicables en matière de VBG sont vulgarisés avec les acteurs des services de justice et de sécurité (police et gendarmerie), la société civile et des collectivités locales
  - Le cadre juridique favorable à la prévention et à la prise en charge des VBG, à la promotion des droits humains et à l'égalité des sexes est renforcé

**Indicateurs**

- Nombre de textes de lois recensés et évalués
- Nombre de propositions de réformes formulées
- Nombre de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer réalisées
- Nombre de textes de lois adoptés et appliqués
- Nombre de documents diffusés sur les réformes
- Nombre de textes de lois traduits et vulgarisés

**Cibles**

- Parlementaires
- Acteurs judiciaires
- Personnels de police et de gendarmerie
- Acteurs de la société civile et des collectivités locales

**Risques**

- Manque de volonté politique
- Incapacité à entreprendre et à mettre en œuvre des réformes juridiques

**Durée du projet**

Le projet est prévu pour une durée de 5 ans

III. FINANCEMENT DU PROJET

**Coût du projet :** 171 162 500 F CFA

**Plan de financement**

| Source de financement | Montant en F CFA   | Pourcentage (%) |
|-----------------------|--------------------|-----------------|
| Etat                  | 85 581 250         | 50%             |
| PTP                   | 68 465 000         | 40%             |
| Autres bailleurs      | 17 116 250         | 10%             |
| <b>TOTAL</b>          | <b>171 162 500</b> | <b>100%</b>     |



## FICHE DE PROJET N° 2

### I. INFORMATIONS GENERALES

**Intitulé du projet :** Renforcement des mécanismes de prévention des VBG

**Initiateur du projet :** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (adresse, tél, Fax, Email)

### II. DESCRIPTION DU PROJET

#### Contexte et justification

Dans le sillage de la communauté internationale, le Sénégal s'est fortement illustré dans la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG), notamment par la mise en place d'un cadre juridique, politique et institutionnel favorable et par des actions concrètes engagées sur le terrain par les nombreuses parties prenantes à la promotion des droits humains. En dépit des efforts appréciables, la prévalence des VBG demeure toujours importante au Sénégal. En 2009, le comité de lutte contre les violences faites aux femmes (CLVF) a reçu, à travers ses antennes régionales, 463 cas de violence, soit une fréquence de 1,3 victime par jour en moyenne. Les résultats d'une étude portant sur les cas de VBG enregistrés dans les structures judiciaires, sanitaires et sécuritaires de huit régions ont montré que les cas de VBG rapportés au niveau des tribunaux, gendarmeries, polices et structures sanitaires ont plus que doublé en l'espace de cinq ans. L'analyse des causes et de la prévalence des VBG

met surtout en évidence des facteurs liés au contexte socioculturel particulier du Sénégal : l'existence des pratiques socioculturelles porteuses de VBG telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage forcé ; la prégnance de stéréotypes qui banalisent et perpétuent le sté peu enviable des femmes et des groupes vulnérables véhiculés notamment par les médias et les manuels scolaires ; une légitimation des violences par les rôles socioculturels dévolus à l'homme et à la femme manquant d'instruction et d'éducation ; etc. Afin de diminuer la prévalence des VBG au Sénégal, il est nécessaire de procéder au renforcement des mécanismes de prévention, en agissant notamment sur les croyances et les mentalités à travers des activités d'information, d'éducation et de communication.

#### Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à la diminution de la prévalence des VBG chez les populations vulnérables que sont les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants et les personnes vivant avec un handicap.

#### Objectifs spécifiques

- Amener les parties prenantes à maîtriser les moyens de prévention des VBG
- Affirmer le leadership communautaire en matière de prévention des VBG

#### Activités

- Organiser des campagnes nationales et locales d'information, d'éducation et de communication sur les VBG
- Mettre en place un système de veille et d'alerte (comités de veille et d'alerte ; numéros verts, sms, etc.)
- Former les communautés (autorités religieuses, coutumières, jeunes, femmes), les journalistes spécialisés, des agents de service de sécurité et de la justice, les acteurs des collectivités locales et des organisations de la société civile sur la prévention des VBG
- Appuyer la conception et la diffusion dans les radios communautaires de émissions de sensibilisation sur la prévention des VBG

#### Résultats attendus

- Les principales parties prenantes ont maîtrisé les moyens de prévention des VBG

#### Indicateurs

- Nombre de campagnes par thème réalisées
- Nombre de comités de veille et d'alerte installés
- Nombre de émissions de radio diffusées
- Nombre d'acteurs formés sur la prévention des VBG
- Réduction du taux de prévalence des VBG

#### Cibles

- Autorités religieuses et coutumières, jeunes, femmes
- Médias et journalistes spécialisés sur les VBG
- Agents des services de sécurité et de la justice
- Acteurs des collectivités locales
- Acteurs des organisations de la société civile

**Durée du projet**

Le projet est prévu pour une durée de 5 ans

III. FINANCEMENT DU PROJET

**Coût du projet : 159 365 000 FCFA**

**Plan de financement**

| <b>Source de financement</b> | <b>Montant en F CFA</b> | <b>Pourcentage (%)</b> |
|------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Etat                         | 79 682 500              | 50%                    |
| PTF                          | 63 746 000              | 40%                    |
| Autres bailleurs             | 15 936 500              | 10%                    |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>159 365 000</b>      | <b>100%</b>            |



## FICHE DE PROJET N° 3

### I. INFORMATIONS GENERALES

**Intitulé du projet :** Promotion d'offres de services multisectoriels en faveur des victimes de VBG

**Initiateur du projet :** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (adresse, tél. Fax, Email)

### II. DESCRIPTION DU PROJET

#### Contexte et justification

Au Sénégal, de nombreux cas de violences basées sur genre (VBG) restent inconnus des statistiques nationales du fait que les femmes et les filles qui en victimes sont souvent contraintes au silence pour diverses raisons en rapport essentiellement avec des considérations sociologiques (pressions sociales, poids de la religion, craintes de marginalisation, de représailles et de commérages, conditions sociales précaires, etc.). Ces victimes sont davantage confortées dans leur mutisme et leur attitude de résignation du moment qu'elles n'ont pas les possibilités d'accéder au système judiciaire et aux structures de santé en raison de leur situation de pauvreté et d'analphabétisme sans compter les lourdeurs des procédures administratives en matière de traitement des cas de VBG. Pour faire face à cette situation, des structures publiques d'accueil, d'encadre-

ment et d'appui pour les victimes ont vu le jour mais elles ne sont suffisantes pour répondre aux nombreuses demandes d'assistance et prise en charge qui se manifestent au niveau national et beaucoup des moyens de fonctionnement limités. De plus, les services offerts à victimes par ces structures sont parcellaires et n'arrivent pas à couvrir l'ensemble de leurs besoins de prise en charge (médicale, psychosociale, sociale, etc.). Dans ce contexte, la mise en place de centres offriront des services multisectoriels aux victimes de VBG et le renforcement des structures publiques, privées et communautaires existantes s'imposent.

#### Objectif général

L'objectif général du projet est de permettre une prise en charge et une protection complètes des victimes des VBG en mettant gratuitement à leur disposition une offre de services multisectoriels incluant une assistance médicale et psychologique, un appui judiciaire, l'aide à la réhabilitation sociale, etc.

#### Objectifs spécifiques

- Soutenir et prendre en charge intégralement les femmes et les filles victimes de VBG
- Améliorer l'offre de service mise à la disposition des victimes de VBG
- Renforcer les moyens humains, techniques et financiers des structures de prise en charge des VBG publiques, privées et communautaires (maisons de justice, tribunaux, polices, hôpitaux, para-juristes, centres d'accueil et de référence, etc.)
- Étendre les centres de prise en charge multisectorielle des victimes de VBG dans toutes les régions
- Mettre en place des procédures ou protocoles harmonisés de prise en charge des victimes et faciliter leurs connaissances et leur maîtrise par les services impliqués dans la lutte contre les VBG.

#### Activités

- Appuyer la création et le fonctionnement de centres régionaux de prise en charge multisectorielle des victimes (assistance médicale et psychologique, aide aux démarches judiciaires, soutien à la réhabilitation sociale, hébergement, formation, etc.)
- Établir la cartographie des procédures et protocoles applicables pour chacun des principaux secteurs (santé, justice, sécurité, éducation, etc.)
- Harmoniser et partager les procédures ou protocoles de prise en charge des victimes
- Recenser et appuyer les structures de prise en charge des VBG publiques, privées et communautaires (maisons de justice, tribunaux, hôpitaux, para-juristes, centres d'accueil et de référence, etc.)
- Doter les structures de santé, d'accueil, de jeunesse, dans les zones à risque de Pep Kit et de mécanismes de protection pour faciliter la prise en charge des victimes de VBG (certificat médical, etc.)
- Appuyer la création et le fonctionnement de centres de prise en charge et de réinsertion des victimes de VBG dans les zones à risque identifiées par la cartographie (promotion d'entrepreneuriat, formation professionnelle, etc.)

- Résultats attendus**
- Les femmes et les filles victimes de VBG sont soutenues et intégralement prises en charge
  - Les offres de services mises à la disposition des victimes de VBG sont améliorées
  - Les moyens humains, techniques et financiers des structures de prise en charge des VBG publiques, privées et communautaires sont renforcés
  - Les centres de prise en charge multisectorielle des victimes de VBG sont créés dans les 14 régions du Sénégal
  - Des procédures ou des protocoles harmonisés de prise en charge des victimes sont mises en place et leur connaissance et la maîtrise par les services impliqués dans la lutte contre les VBG facilités.

**Indicateurs**

- Nombre de centres régionaux de prise en charge multisectorielle créés et fonctionnels
- Nombre de structures de prise en charge appuyées par type (publiques, privées, communautaires)
- Nombre de centres créés et fonctionnels dans les zones à risques
- Nombre de structures appuyées dans les zones à risques
- Nombre de plaintes enregistrées
- Nombre de cas de VBG traités et réinsérés
- Nombre de procédures et de protocoles de prise en charge cartographiés et harmonisés

**Risques**

- Un changement d'attitude et de comportement au sein du personnel des différents secteurs est difficile à obtenir et à surveiller ;
- Les normes et les pratiques sociales limitent la possibilité des femmes de prendre action.

**Durée du projet**

Le projet est prévu pour une durée de 5 ans

III. FINANCEMENT DU PROJET

**Coût du projet : 1 422 892 500 F CFA**

**Plan de financement**

| Source de financement | Montant en F CFA     | Pourcentage (%) |
|-----------------------|----------------------|-----------------|
| Etat                  | 711 446 250          | 50%             |
| PTF                   | 569 157 000          | 40%             |
| Autres bailleurs      | 142 289 250          | 10%             |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 422 892 500</b> | <b>100%</b>     |



## FICHE DE PROJET N° 4

### I. INFORMATIONS GENERALES

**Intitulé du projet :** Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des autres parties prenantes pour l'éradication des VBG

**Initiateur du projet :** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (adresse, tél. Fax, Email)

### II. DESCRIPTION DU PROJET

#### Contexte et justification

L'intervention d'organisations de la société civile au niveau national et au niveau local à travers des actions de renforcement de capacités des communautés (Informations, sensibilisation, formation, accueil) est caractéristique du dispositif sénégalais de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et de promotion des droits humains et de l'égalité des sexes. A l'instar des organisations de la société civile, d'autres acteurs sont engagés dans la prévention et la lutte contre les VBG. C'est le cas de services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central. Au plan institutionnel, des cellules genre sont désignées dans les ministères pour remplacer les points focaux et qui ont une mission d'animation et de collecte de données. Les parlementaires qui votent les lois protégeant les femmes et les filles contre les VBG sont également des parties prenantes essentielles dans le processus. A travers leurs commissions et leurs réseaux de parlementaires, ils veillent à la bonne vulgarisation de la loi, à son appropriation par les communautés et à son application. Ces structures parlementaires peuvent travailler en réseau avec le secteur de la justice et les organisations des droits

#### Objectif général

L'objectif général du projet est d'optimiser la contribution des organisations de la société civile et des autres parties prenantes dans la prévention, la prise en charge et l'éradication des VBG.

#### Objectifs spécifiques

- Avoir une meilleure connaissance des organisations de la société civile et des autres parties prenantes qui s'activent dans la prévention et l'éradication des VBG
- Renforcer les organisations de la société civile et des autres parties prenantes dans leurs activités de prévention et de lutte contre les VBG
- Amener les organisations de la société civile et les autres parties prenantes (services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central) à coordonner leurs actions dans le cadre d'un système intégré de prévention et de prise en charge des VBG

#### Activités

- Etablir la cartographie d'acteurs de la société civile, des autres parties prenantes et des activités de lutte contre les VBG (qui fait quand, où, comment et pour quel résultat ?)
- Renforcer les capacités des parlementaires et des organisations de la société civile spécialisées sur les droits humains et l'égalité des sexes (diagnostic, développer des modules de formation et de plaidoyer, plans de formation, etc.)
- Renforcer les capacités des organisations de la société civile, des services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central sur un système intégré de prévention et de prise en charge des VBG (coordination, système de référence conception et exécution de projets, etc.)
- Développer et exécuter un plan de renforcement des capacités de la société civile, des autres parties prenantes et des communautés dans la prévention, la protection et la prise en charge des VBG
- Généraliser l'audit genre dans les ministères cibles
- Renforcer les capacités des ministères et des cellules genre de ces ministères et des instances de décision (parlement, CESE, etc.)

- Résultats attendus**
- Les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes à la prévention et à la lutte contre les VBG sont répertoriés et le activités connues
  - Les organisations de la société civile et des autres parties prenantes sont renforcées dans leurs activités de prévention et de lu contre les VBG
  - Les organisations de la société civile et les autres parties prenantes (services de sécurité, de santé, de justice et de communicati au niveau local et central) coordonnent leurs actions dans le cadre d'un système intégré de prévention et de prise en charge des VBG

**Indicateurs**

- Nombre d'acteurs répertoriés et connus
- Nombre de modules de formation dispensés
- Nombre de personnes formées par type de partie prenante
- Nombre de cellules genre auditées et renforcées

**Durée du projet**

Le projet est prévu pour une durée de 5 ans

**III. FINANCEMENT DU PROJET**

**Coût du projet : 401 160 000 F CFA**

**Plan de financement**

| <b>Source de financement</b> | <b>Montant en F CFA</b> | <b>Pourcentage (%)</b> |
|------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Etat                         | 200 580 000             | 50%                    |
| PTF                          | 160 464 000             | 40%                    |
| Autres bailleurs             | 40 116 000              | 10%                    |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>401 160 000</b>      | <b>100%</b>            |



## FICHE DE PROJET N° 5

### I. INFORMATIONS GENERALES

**Intitulé du projet :** Communication pour le changement de comportements en matière de VBG

**Initiateur du projet :** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (adresse, tél. Fax, Email)

### II. DESCRIPTION DU PROJET

#### Contexte et justification

Dans le sillage de la communauté internationale, le Sénégal s'est fortement illustré dans la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG), notamment par la mise en place d'un cadre juridique, politique et institutionnel favorable et par des actions concrètes engagées sur le terrain par les nombreuses parties prenantes à la promotion des droits humains. En dépit des efforts appréciables, la prévalence des VBG demeure toujours importante au Sénégal. En 2009, le comité de lutte contre les violences faites aux femmes (CLVF) a reçu, à travers ses antennes régionales, 463 cas de violence, soit une fréquence de 1,3 victime par jour en moyenne. Les résultats d'une étude portant sur les cas de VBG enregistrés dans les structures judiciaires, sanitaires et sécuritaires de huit régions ont montré que les cas de VBG rapportés au niveau des tribunaux, gendarmeries, polices et structures sanitaires ont plus que doublé

en l'espace de cinq ans. L'analyse des causes et de la prévalence des VBG met surtout en évidence des facteurs liés au contexte socioculturel particulier du Sénégal : l'existence des pratiques socioculturelles porteurs de VBG telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage forcé ; la prégnance de stéréotypes qui banalisent et perpétuent le stépeu enviable des femmes et des groupes vulnérables véhiculés notamment par les médias et les manuels scolaires ; une légitimation des violences par les rôles socioculturels dévolus à l'homme et à la femme manquant d'instruction et d'éducation ; etc. Afin de diminuer la prévalence des VBG au Sénégal, il est nécessaire d'agir sur les croyances, les mentalités et les comportements à travers des activités d'information, d'éducation et de communication.

#### Objectif général

L'objectif général du projet est de lutter contre les stéréotypes et les facteurs socioculturels qui contribuent au développement des VBG par une sensibilisation des personnes vulnérables, des familles et des populations.

#### Objectifs spécifiques

- Créer des espaces d'échange et de dialogue au sein des familles sur des sujets tabous
- Renforcer l'éducation des jeunes (filles et garçons) en matière de VBG
- Promouvoir des comportements et des mentalités favorables à l'éradication des VBG

#### Activités

- Créer et animer un portail web dédié aux VBG pour sensibiliser les jeunes
- Concevoir et diffuser des spots, des sketches et des émissions dans les médias (TV et radio)
- Conduire des campagnes de communication de proximité sur les VBG : visites à domicile, causeries au sein des familles
- Organiser dans les régions des fora sur les VBG animés par des spécialistes
- Organiser des caravanes de sensibilisation dans les établissements scolaires et les écoles coraniques pour sensibiliser les jeunes (filles et garçons) sur les VBG
- Conduire des campagnes de plaidoyer pour l'élaboration de Politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes

#### Résultats attendus

- Des espaces d'échange et de dialogue sur des sujets tabous sont créés au sein des familles
- Les jeunes (filles et garçons) sont sensibilisés sur la question des VBG
- Les comportements et les mentalités ont favorablement évolués au sein des familles et de la population

#### Indicateurs

- Nombre de spots, de sketches et d'émissions diffusés
- Nombre de visites à domicile réalisées
- Nombre de fora organisés
- Nombre de jeunes (filles et garçons) sensibilisés dans les établissements scolaires et les écoles coraniques
- Portail web sur les VBG créé et fonctionnel



**Durée du projet**

Le projet est prévu pour une durée de 5 ans

**III. FINANCEMENT DU PROJET**

**Coût du projet : 168 000 000 F CFA**

**Plan de financement**

| <b>Source de financement</b> | <b>Montant en F CFA</b> | <b>Pourcentage (%)</b> |
|------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Etat                         | 84 000 000              | 50%                    |
| PTF                          | 67 200 000              | 40%                    |
| Autres bailleurs             | 16 800 000              | 10%                    |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>168 000 000</b>      | <b>100%</b>            |



## FICHE DE PROJET N° 6

### I. INFORMATIONS GENERALES

**Intitulé du projet :** Mise en place d'un système d'information intégré sur les VBG

**Initiateur du projet :** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (adresse, tél. Fax, Email)

### II. DESCRIPTION DU PROJET

#### **Contexte et justification**

Au Sénégal, les informations et les données statistiques sur les VBG ne sont pas toujours disponibles et même quand elles le sont, elles ne sont pas intégrées à travers un système qui permet leur partage et leur accessibilité au grand public et aux autres acteurs intéressés (décideurs, chercheurs, consultants, etc.). En plus cette dispersion, l'analyse des informations disponibles pose souvent des problèmes de fiabilité et de cohérence, dans la mesure où, il existe une multitude de structures impliquées dans la prévention et la prise en charge des VBG (structures sanitaires, juridiques, sécuritaires) qui ont des définitions, des indicateurs, des méthodologies et des techniques non harmonisées, utilisées pour collecter les nombreuses données sur les VBG. Par exemple, dans les services

de santé, les violences sont répertoriées suivant les indicateurs

de santé, les violences sont répertoriées suivant les indicateurs niques de la violence et le sexe de la victime, alors que dans services de police, de gendarmerie et de justice, on cherche plu à qualifier le délit. En outre, les données existantes sont diffic à exploiter car elles demeurent insuffisantes et parcellaires et plus souvent ne sont pas désagrégées selon le sexe, l'âge, le nie, le lieu de résidence, le type de violence etc. Cette insuffisai de données statistiques faibles sur les actes des violences bas sur le genre et sur leurs déterminants constituent un frein à l'i boration, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des program de lutte efficaces. Le remède contre ce problème de statistiq et données passe notamment par la mise en place d'un systé d'information intégrée sur les VBG.

#### **Objectif général**

L'objectif général du projet est de fournir sur les VBG des informations et des données disponibles, fiables, cohérentes et accessible toutes les parties prenantes, aux différents usagers (décideurs, chercheurs, consultants, etc.) et au grand public.

#### **Objectifs spécifiques**

- Fiabiliser les informations et les données sur les VBG
- Assurer une meilleure cohérence dans la mise en oeuvre de l'information sur les VBG
- Assurer la disponibilité et l'accessibilité des informations et des données sur les VBG
- Assurer efficacement le suivi-évaluation des programmes de lutte contre les VBG

#### **Activités**

- Effectuer une étude détaillée des systèmes d'information des structures impliquées dans la prévention et la prise en charge des V (sanitaires, juridiques, sécuritaires)
- Harmoniser les définitions, les méthodologies et les techniques de collecte des données sur les VBG
- Désigner des points focaux dans les structures (sanitaires, juridiques, sécuritaires) pour assurer le suivi et la collecte des donn sur les VBG
- Etablir et mettre à jour annuellement une base de données fiable sur les VBG
- Former les points focaux et les acteurs concernés sur le système de collecte et l'utilisation de la base de données sur les VBG
- Partager les informations de la base de données à travers le portail web dédié aux VBG

#### **Résultats attendus**

- L'information sur les VBG est maîtrisée
- Le système de gestion de la base de données est maîtrisé par les points focaux et les différents acteurs
- Les données sur les VBG sont partagées avec le grand public
- Le suivi et l'évaluation des programmes de lutte contre les VBG sont efficacement assurés

#### **Indicateurs**

- Etude sur les systèmes d'information existants réalisée
- Définitions, méthodologies et techniques de collecte des données harmonisées
- Nombre de points focaux désignés pour le suivi et la collecte des données
- Base de données mise en place et fonctionnelle
- Nombre d'acteurs formés sur le système de collecte et l'utilisation de la base de données
- Informations et données collectées et traitées sont publiées sur le portail web

**Durée du projet**

Le projet est prévu pour une durée de 5 ans

**III. FINANCEMENT DU PROJET**

**Coût du projet : 93 600 000 F CFA**

**Plan de financement**

| <b>Source de financement</b> | <b>Montant en F CFA</b> | <b>Pourcentage (%)</b> |
|------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Etat                         | 46 800 000              | 50%                    |
| PTF                          | 37 440 000              | 40%                    |
| Autres bailleurs             | 9 360 000               | 10%                    |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>93 600 000</b>       | <b>100%</b>            |





**Change  
le monde**

**RÉCOLTEZ DES FONDS  
POUR METTRE FIN À LA  
VIOLENCE À L'ÉGARD DES  
FEMMES ET DES FILLES**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE  
ET DE L'ENFANCE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE



AGENZIA ITALIANA  
PER LA COOPERAZIONE  
ALLO SVILUPPO  
*Cooperazione Italiana*

---

PROJET D'APPUI A LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'EQUITE  
ET L'EGALITE DE GENRE  
(PASNEEG)

# STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION DU PASNEEG

Octobre 2016

|        |   |
|--------|---|
| AMMS   | Association des Maires du Sénégal   |
| ASC    | Association Sportive et Culturelle  |
| BSG    | Budgétisation Sensible au Genre   |
| CEDAF  | Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme                           |
| CEDEF  | Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes |
| CESE   | Conseil Economique Social et Environnemental  |
| CNP    | Comité National de Pilotage   |
| DEVEF  | Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes                         |
| GESTES | Groupe d'Études et de Recherches Genre et Société   |
| GIE    | Groupeement d'Intérêt Economique  |
| GPF    | Groupeement de Promotion Féminine   |

## **SIGLES ET ABBREVIATIONS**

|                     |   |
|---------------------|---|
| IA                  | Inspection d'Académie   |
| IEF                 | Inspection de l'Education et de la Formation  |
| OCB                 | Organisation Communautaire de Base  |
| ONG                 | Organisation Non Gouvernemental   |
| PASNEEG             | Projet d'Appui à la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre                                   |
| Protocole de Maputo | Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des Femmes en Afrique |
| PSE                 | Plan Sénégal Emergent   |
| PTF                 | Partenaire Technique et Financier   |
| Scofi               | Scolarisation des filles  |
| SDE                 | Sénégalaise des Eaux  |
| SENELEC             | Société Nationale d'Electricité du Sénégal  |
| SNDES               | Stratégie Nationale de Développement Economique et Social   |
| SNEEG               | Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre   |
| SONATEL             | Société Nationale des Télécommunications du Sénégal   |
| TIC                 | Technologie de l'Information et de la Communication   |
| TV                  | Télévision  |
| UGP                 | Unité de Gestion du Projet  |
| VBG                 | Violences Basées sur le Genre   |
| ZI                  | Zone d'intervention   |

## SOMMAIRE

### I CADRE GENERAL DE L'ETUDE

- 1.1. Présentation du PASNEEG
- 1.2. Contexte et justification
- 1.3. Objectifs et résultats attendus de la mission
- 1.4. Méthodologie

### II ANALYSE DE LA SITUATION

- 2.1. Problématique de la visibilité du projet
- 2.2. Problématique des VBG au Sénégal
- 2.3. Forces et faiblesses

2.4. Principaux défis

### III LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

#### 3.1. Cadre stratégique

##### 3.1.1. Vision

3.1.2. *Objectifs stratégiques et Résultats attendus*

##### 3.1.3. *Axes stratégiques*

3.2. Cibles

#### 3.3. Approches de communication

3.3.1. *Communication de proximité/grand public*

3.3.2. *Les messages et les canaux*

#### 3.4. Moyens humains et matériels

3.5. Plan de suivi

### IV LE PLAN DE COMMUNICATION

4.1. Plan visibilité PASNEEG

4.2. Plan de communication sur les VBG

## I CADRE GENERAL DE L'ETUDE

### 1.1. Présentation du PASNEEG

Durant ces 25 dernières années, des efforts ont été déployés par le Gouvernement pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, mais des disparités persistent dans de nombreux domaines, comme en atteste le rapport de la Banque mondiale sur « Le développement dans le monde en 2012 : Egalité des genres et Développement<sup>1</sup> ».

Selon la dernière revue de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) en 2014, malgré des avancées incontestables, des disparités encore persistantes confortent la situation inégale des hommes et des femmes dans les domaines, social, économique et politique attestant du profil genre actuel du Sénégal, qui se décrit comme suit : (i) une inégalité de statut dans la famille et dans la société ; (ii) un inégal niveau d'accès et

d'accessibilité aux services sociaux de base ; (iii) un faible pouvoir économique des femmes ; (iv) l'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail ; (v) une jouissance inégale des droits malgré l'égalité de droit garantie par la Constitution du Sénégal, (vi) une inégale représentation et participation des femmes aux instances de décision et (vii) une faible intégration du genre dans les processus de planification, budgétisation, suivi et évaluation.

La levée de ces contraintes est une condition à l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes, reconnue comme déterminante dans la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement durable.

Dans le souci de favoriser l'accélération de l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable, le Gouvernement a élaboré le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale à travers les trois (03) piliers ci-après : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance ;(ii) Capital humain, protection sociale et développement durable ;(iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Un plan d'actions prioritaires (PAP), articulé sur la période 2014-2018, opérationnalise le PSE. Parmi les priorités du PAP, le Gouvernement a prévu, en tant que ligne d'actions, la révision, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la SNEEG.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement italien a décidé d'appuyer le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance à travers le financement du Projet d'Appui à la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PASNEEG). Il vient soutenir l'Etat du Sénégal à renouveler et à renforcer ses actions en matière de promotion de l'égalité de genre et d'empowerment des femmes conformément aux priorités identifiées dans le processus de l'agenda post-2015.

## **1.2. Contexte et justification**

Les VBG, particulièrement, les VFF restent prégnantes au Sénégal. En effet, il ne se passe de jour, sans que les medias, «miroirs» de la société, ne fassent cas de violences à leur encontre, la plupart du temps, sur dénonciation des organisations de Promotion des droits des femmes. Ces atteintes relayées par la presse, concernent souvent les violences physiques (coups et blessures), les viols et autres abus sexuels.

Toutefois, les femmes font aussi l'objet d'autres formes de violences ayant un impact pernicieux tant sur le plan moral que psychologique. Une étude du GESTES établit le taux de prévalence des VBG à 55,3% dans les ménages sénégalais donc dans la sphère privée domestique. Les hommes en sont les principaux auteurs, soit 55% de la population étudiée. Les formes de violences fréquemment observées au sein de l'espace domestique sont : verbales (46,5%), physiques (27,6%) et psychologiques (12,5%) toujours, selon l'étude du GESTES.

De plus, de nos entretiens avec certains acteurs intervenant dans la lutte, il ressort une recrudescence des violences conjugales notamment les abandons de famille et le défaut d'entretien. Les viols et autres abus sexuels, particulièrement sur des mineurs, seraient également en nette progression dans certaines localités. Enfin, l'occurrence des VBG en milieu scolaires (grossesses précoces, harcèlement sexuel, chantage aux notes) a été notée.

## **1.3. Objectifs et résultats attendus de la mission**

Le PASNEEG vise à soutenir la révision et l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) en cohérence avec les priorités identifiées dans le processus de l'agenda.

Par ailleurs, conformément à ses objectifs, le PASNEEG compte appuyer l'opérationnalisation de la politique de lutte contre les VBG la prise en compte du genre dans les politiques publiques et les programmes afin d'accroître l'autonomisation des femmes et leur participation dans la gestion des affaires publiques.

L'appui se ferait à travers une campagne de communication nationale et de proximité pour réduire l'acceptabilité sociale de ces violences, combattre les croyances qui les favorisent, améliorer les normes sociales propices au développement de la violence et aider le public et particulièrement les survivants et survivantes de la violence à trouver au niveau familial, communautaire et institutionnel, le soutien adéquat.

C'est dans cette perspective qu'il est prévu de recruter un consultant pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication sur les produits attendus du programme.

### **Objectif général**

L'objectif général de la consultation est de doter le PASNEEG d'une stratégie et d'un plan de communication en vue de soutenir la mise en œuvre, la visibilité des activités à réaliser, des résultats obtenus ainsi que l'appropriation du programme par les différentes parties prenantes.

### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs de la stratégie définis dans la mission :

- clarifier la vision et les objectifs de la stratégie de communication articulée aux principaux produits, lignes d'action, indicateurs et cibles du programme ;
- identifier les composantes du public cible et les besoins en informations et en communication des différentes parties prenantes ;
- définir les approches, procédures, mécanismes d'information et de communication ;
- Proposer des outils/supports multimédia de communication apte à favoriser les changements de comportements des citoyens et citoyennes, des leaders religieux et coutumiers, des autorités gouvernementales, des acteurs locaux favorables à l'équité et l'égalité de genre, notamment sur la lutte contre les VGB et à la préservation des échelles de valeurs sociétales.

### **1. Résultats attendus**

Il est attendu de la consultation les résultats suivants :

- la vision et les objectifs de la stratégie de communication articulée aux principaux produits, lignes d'action, indicateurs et cibles du programme sont clarifiés
- les composantes du public cible et les besoins en informations et en communication des différentes parties prenantes sont identifiés;
- les approches, procédures, mécanismes d'information et de communication sont définis;

- des outils/supports multimédia de communication aptes à favoriser les changements de comportements (des citoyens et citoyennes, des leaders religieux et coutumiers, des autorités gouvernementales, des acteurs locaux. favorables à l'équité et l'égalité de genre et son intégration dans les budgets tant au niveau national qu'au niveau local, notamment par la lutte contre les VGB, la préservation des échelles de valeurs sociétales l'accès aux ressources sont proposés.

#### **1.4. Méthodologie**

Pour élaborer le plan de communication, la Consultante a eu à analyser des documents et études qui ont été élaborés sur les VBG au Sénégal. La revue de ces documents a été complétée par des entretiens avec certains acteurs notamment les organisations de lutte contre les violences. Ce travail a permis de faire le point sur les violences les plus récurrentes dans les zones d'interventions des dites organisations et les actions de communications jusqu'ici menées. Les entretiens ont également permis de renseigner sur l'existence bonnes pratiques en matière de mobilisation sociale mais aussi sur les difficultés et contraintes rencontrées par les acteurs aussi bien dans la sensibilisation que dans la protection des victimes. Ce travail préalable justifie les axes stratégiques de ce présent document corréliées à un plan annuel de communication qui identifie, les activités, les cibles, les résultats attendus ainsi que les acteurs de leur mise en œuvre. Quant à la revue des documents de base du PASNNEEG, elle aura permis d'élaborer le plan de visibilité globale du projet adossé aux activités prévues dans les principaux axes du PASNNEEG.

## **II ANALYSE DE LA SITUATION**

### **2.1. Problématique de la visibilité du projet**

#### **2.2. Problématique des VBG au Sénégal**

La persistance des VBG se justifie largement par leur ancrage dans la culture et les traditions. Mais aussi par le faible statut socio-économique des femmes qui les confine dans la pauvreté et une dépendance vis-à-vis des hommes. La pauvreté est reconnue comme un des facteurs favorisant les VBG.

La dénonciation, voire la répression des VBG, se heurte à divers obstacles dont le silence des victimes mais surtout par des valeurs sociales liées, au « Mougne » à la Soutoura et au Massla qui privilégient les arrangements ou médiations familiales. C'est peut-être, l'une des raisons pour laquelle, en dépit des stratégies multiformes de lutte et des avancées notées les VBG persistent.

En effet, tous les acteurs impliqués dans la lutte, s'accordent sur un fait : combattre de façon substantielle, les VBG fait appel aussi à d'autres leviers comme la communication. L'adhésion des populations étant déterminante pour changer positivement la situation. C'est pourquoi, le PASNNEEG compte dérouler une stratégie de communication pour la mobilisation sociale contre les VBG, avec à terme, la création d'une dynamique de rejet des atteintes à l'intégrité physique et morale des femmes sous toutes leurs formes.

#### **2.3. Forces et faiblesses**

Il est important, dans le déroulement du plan de communication, de considérer les forces et faiblesses pouvant avoir un impact positif ou négatif sur la stratégie.

### **Les forces**

Pour atteindre ces objectifs assignés à la présente stratégie, on peut compter sur les points forts suivants :

- Existence d'un plan national de lutte contre les VBG (cadre d'intervention) ;
- La mise en place du PASNNEG ;
- Engagement de l'exécutif local et des services déconcentrés à soutenir le projet dans ces zones d'intervention ;
- Développement d'un esprit de dénonciation des VBG Les VBG sont de plus en plus dénoncées (medias, organisations) ;
- Existence d'organisations crédibles de lutte contre les violences faites aux femmes ayant capitalisé une bonne expérience ;
- Existence de bonnes pratiques en matière de lutte au niveau des organisations ;
- Existence de lois répriment les violences (violences conjugales, viols..) ;
- Ratification ou l'adoption par le Sénégal de certains instruments juridiques assurant une plus large protection aux femmes et aux enfants ; (CEDEF, Protocole de Maputo, l'Egard des Femmes (DEVEF), Déclaration Solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique ;
- La loi sur la parité ;
- Disponibilité des Partenaires Techniques et Financiers à financer des projets ou programmes de lutte contre les VGB ;
- Existence des CEDAF dans les régions ;
- Engagement des services déconcentrés et de l'administration locale à soutenir le projet dans ses zones d'intervention ;
- Pluralisme médiatique qui offre des espaces de communication sur les VBG et d'amplification du plaidoyer des associations.

### **Les faiblesses**

Elles renvoient, entre, autres à :

- La survivance de certaines considérations culturelles, sociales inspirées du patriarcat ;
- La survivance d'un argumentaire culturel et religieux légitimant certaines violences ;
- La persistance des VFF en dépit des actions menées depuis plus d'une décennie,
- Le faible recours des victimes à la justice ;
- La résistance de certains acteurs tant au niveau social qu'institutionnel (refus de la dénonciation, des poursuites, manque parfois de collaboration du personnel de santé, de police, de la gendarmerie et même du corps judiciaire) ;
- Le manque d'harmonisation des dispositions internes par rapport au protocole de Maputo ;
- La faible disponibilité des PTF à appuyer le fonctionnement des organisations ;
- La pauvreté, surtout des femmes ;

- La faiblesse des moyens des organisations (humains, financiers et matériels)
- Le déficit de prise en charge des victimes ;
- L'absence d'une étude nationale avec des données fiables sur les différentes VBG et leur occurrence ;
- La dispersion des actions de lutte (manque de synergie et de mutualisation des moyens) ;
- La culture du « Maassla » et du Mougne ;
- La stigmatisation des victimes ;
- Les lenteurs judiciaires.

#### **2.4. Principaux défis**

Si le plan de communication atteint son objectif, il faudrait s'attendre à une fréquentation plus grande des Centres d'écoute et une hausse des recours en justice. Il faut veiller donc veiller à ne pas susciter un besoin ou des attentes qu'on ne pourrait satisfaire au risque d'impacter négativement la crédibilité des intervenants. Les victimes sensibilisées s'attendent à un accompagnement adéquat lors qu'elles viennent vers ces structures. Le tout n'étant pas de juste faire savoir que les VBG sont répréhensibles. Au-delà, il faut une bonne offre de services liés à la prise en charge des victimes d'où l'importance de relever certains défis.

#### **Le défi de l'existence des centres d'écoute fonctionnels**

Ce sont des structures de référence qui «encadrent la victime» par des conseils avisés sur les attitudes et comportent, les moyens de preuve, la compréhension de leurs droits en la matière etc. Ils prodiguent les premiers soins et lui redonnent confiance. Il faut qu'ils puissent répondre aux attentes de la victime en urgence. Il est nécessaire de les renforcer. La mise de fonds destinés à l'appui médical, juridique est tout aussi déterminante pour une intervention efficace. Les maisons de refuge ou d'accueil pourraient compléter le dispositif de prise en charge en urgence des victimes.

#### **Le défi de la collaboration de certains acteurs**

Il a été constaté de tous les acteurs, la réticence de certains éléments du corps judiciaire, médical, de la police et de la gendarmerie à bien accueillir, rassurer et délivrer les certificats médicaux ou traiter avec diligence les plaintes des victimes. Cette cible doit être concernée dans l'approche de communication pour les amener à comprendre pourquoi ils doivent respecter le choix souverain des victimes de recourir à la justice et dresser des PV ou des certificats médicaux objectifs et bien détaillés lorsqu'elles en font la demande.

#### **Le défi de l'intégration et de la mobilisation des hommes et des jeunes dans la lutte**

La lutte contre les VFF reste, assez cloisonnée, tout se passe comme si c'était juste l'affaire des femmes. Pour, l'essentiel, il y a très peu d'activités ciblant principalement les jeunes et les hommes. Pour corriger cette situation la sensibilisation doit nécessairement prendre en compte ces cibles dans la lutte.

#### **Le défi lié à la détection, à formation des relais et autres alliés**

Le choix des relais et autres intervenants dans la diffusion des messages doit être judicieux. Il faut les outiller de sorte qu'ils puissent formuler les messages mais aussi les aider à disposer d'un bon back-ground sur la problématique.

### III LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

#### 3.1. Cadre stratégique

Le présent cadre stratégique comprend deux volets :

L'élaboration du plan de visibilité nationale du PASNEEG ;  
L'élaboration d'une stratégie de communication sur les VBG

##### 3.1.1. Vision

Une société sénégalaise protectrice des droits des femmes et respectueuse de leur intégrité morale et physique.

##### 3.1.2. Objectifs stratégiques et Résultats attendus

Promouvoir la visibilité du projet et la réduction sensible des VBG dans les zones d'intervention du projet.

##### Les objectifs spécifiques de la stratégie :

- Renforcer la visibilité du projet à travers des supports et canaux appropriés ;
- Améliorer le niveau de connaissances du public et des communautés sur la problématique des VBG ;
- Contribuer à améliorer l'offre de services en direction des victimes ;
- Contribuer au changement des comportements, attitudes, pratiques et croyances des hommes (jeunes, vieux et adultes) sur la problématique des VBG ;

##### Résultats attendus :

- la visibilité du projet est renforcée aux niveaux national et décentralisé ;
- le niveau de connaissances du public et des communautés sur la problématique des VBG est amélioré ;
- L'offre de services en direction des victimes est améliorée ;
- Les comportements, attitudes, pratiques et croyances des hommes (jeunes, vieux et adultes) sur la problématique des VBG changent positivement,

##### 3.1.3. Axes stratégiques

##### Promotion de la visibilité du projet dans ses différentes activités

Cet axe met le focus sur deux volets :

- L'élaboration d'outils et de supports standards de visibilité
- la communication sur les activités phares du projet

## La Prévention

Elle consiste à mobiliser la société dans ses différentes composantes pour mieux prévenir les violences. Cet axe doit se focaliser sur :

- la formation des professionnels intervenant dans le processus de détection, de prise en charge ainsi que sur les sanctions prévues par la loi ;
- Le plaidoyer qui vise l'implication et la mobilisation des décideurs et des acteurs non étatiques pour créer un environnement favorable à l'élimination des VBG ;
- La sensibilisation en direction des décideurs, des leaders opinions, des acteurs non étatiques, de la société civile et des communautés en général.

## La Protection des victimes

Cet axe renvoie au dispositif global de prise en charge des victimes avec des centres d'écoute et d'accompagnement fonctionnels ainsi que la disponibilité de maisons d'accueil pour les victimes en détresse. Cet axe intègre également toutes les informations à partager sur les aspects juridiques, les éléments de preuve, les procédures à suivre, l'offre de service en faveur des victimes.

### 3.2. Cibles

La problématique des VBG doit interpeller toute la société, par conséquent, les combattre équivalant à s'adresser à toute la communauté dans ses différentes composantes. Toutefois, on peut d'ores et déjà convenir de mettre le focus sur les catégories de cibles suivantes :

- **Les cibles institutionnelles**

Elles regroupent essentiellement les institutions (Parlement, CESE, Ministères, les collectivités locales, les décideurs), les Partenaires Techniques et Financiers. Cette catégorie de cible est incontournable au vu de leur pouvoir d'influence sur des domaines d'enjeu tel que la révision du cadre juridique, le respect des lois réprimant les VBG. Cette cible participe ou influence aussi la définition des politiques publiques et le vote de lois plus sensibles à la promotion du bien être des femmes.

- **Le corps médical, les forces de sécurité, le corps judiciaire**

Dans le processus de répression des VBG, cette catégorie de cible joue un rôle important. En effet, ils contribuent à crédibiliser les « dossiers » des victimes par la qualité des pièces qu'ils délivrent pour que justice leur soit équitablement rendue. Il a été souvent constaté que leur collaboration objective n'est pas toujours acquise.

- **Les victimes**

Les femmes confrontées à la violence sont une cible particulière. Les « victimes » affranchies surtout peuvent énormément apporter dans le counselling et dans les messages. Jusqu'à présent, les différentes stratégies focalisent sur leur prise en charge sans toujours songer à en faire des actrices de la lutte.

- **Les auteurs de violence**

Les auteurs « récupérés peuvent également être d'un précieux secours dans les stratégies en direction des hommes.

- **La société en générale**

Elle désigne, en plus des cibles identifiées, toute la population (femmes, jeunes, hommes) bénéficiaires mais aussi parties prenantes au déroulement du plan de Communication. Leur adhésion à la lutte constitue en soi un gage de succès.

- **La société civile**

Elles regroupent des associations (droits humains, OCB, ASC, GPF....) qui constituent le fer de lance de la lutte. Certaines ont déjà, capitalisé beaucoup d'expérience et ont une bonne connaissance des difficultés et contraintes inhérentes à la lutte contre les VBG. Elles sont indispensables dans l'intensification de la lutte, la sensibilisation et le plaidoyer. Ce sont des alliés stratégiques.

- **Les leaders d'opinion**

Ils sont les chefs religieux, coutumiers et autres personnes influentes dans leur localité. Au vu de leur position ils disposent d'une influence certaine. Leur adhésion est importante parfois même pour dérouler de simples activités de sensibilisation. En faire des alliés s'avère alors stratégique. Leur caution est une plus-value certaine pour la mise en œuvre et la réussite des activités.

- **Le corps enseignant et les apprenants**

Le milieu scolaire constitue un lieu d'expression de beaucoup de violences. Au-delà des grossesses précoces, le chantage aux notes et autres violences morales y ont largement cours. Cette situation a tendance à prospérer l'école étant quand même un milieu clos d'où la pertinence d'y mener des activités en partenariat avec les cibles suivantes : les cellules pédagogiques, le parlement des enfants, les cellules genre, les APE...

- **Les medias**

Ils jouent un rôle dans le partage des messages, la diffusion du plaidoyer, dans la dénonciation mais aussi dans le formatage des opinions. Pour autant, ils véhiculent et perpétuent beaucoup les stéréotypes sexistes d'où l'importance de les sensibiliser mais aussi de réactualiser leurs connaissances sur la problématique.

### **3.3. Approches de communication**

La lutte contre les VBG (dont les VFF) pour gagner en efficacité doit combiner la communication de proximité et de masse pour toucher différentes couches de la population tant au niveau local que national.

#### *3.3.1. Communication de proximité/grand public*

- **La communication de proximité**

Comme son nom l'indique, la communication de proximité se déroule dans un «cadre plus intime». Elle permet de toucher certaines cibles (leaders d'opinion, les communautés, les décideurs, certains groupes organisés). Elle permet de sensibiliser, d'informer, de persuader en vue d'obtenir une caution, un soutien. Très souvent elle sollicite l'empathie pour mieux faire passer son message. Il est judicieux, de bien préparer les activités relevant de la communication de proximité. Comment approcher ces cibles ?, par quelles entrées ? Quel discours.

- **La communication pour le grand public**

Elle vise le grand public composé lui-même de plusieurs cibles. Elle doit tenir en compte la diversité linguistique des cibles avec des messages en langues nationales. Elle permet de créer des dynamiques d'ensemble surtout en matière de mobilisation sociale et confère plus de visibilité à son objet. Elle ne saurait se passer des médias, de l'affichage, des campagnes d'information ainsi que de la confection de supports de communication. Elle sollicite toutefois d'importants moyens financiers. Cette communication intègre désormais les réseaux sociaux très accrocheurs particulièrement pour les jeunes en milieu urbain.

### 3.3.2. *Les messages et les canaux*

Les messages clé orientent la formulation du discours. Tout ce qu'on dit doit converger vers un seul objectif : l'abandon VBG. Ils sont déclinés sous forme de slogans sont répétés à l'envie (au débit des activités, à leur clôture etc.) Ces messages sont aussi inscrits dans certains supports comme les affiches, les casquettes, les flyers...

A titre indicatif on peut travailler sur la base des messages clé suivants :

- Lutte contre les VBG, tous engagés.
- VFF : Tolérance Zéro.
- Tous ensemble contre les VFF

Si communiquer exige de bien connaître sa cible et son environnement (socio culturel) il n'en demeure pas moins vrai qu'il est indispensable de définir clairement l'objet de la communication. En effet, il faut éviter les biais pouvant induire une confusion ou donner l'impression de comprendre donc d'excuser des faits de VFF, maillons les plus vulnérables de la société. Il est important de bien nommer les choses en mettant clairement de violences faites aux femmes VFF dans les messages et les activités.

### **Les canaux de communication**

Sans être exclusifs, les canaux de communication suivants sont préconisés

#### **Communication de proximité**

Radios communautaires, focus groupe, causeries, visites de proximité, théâtres communautaires, fora, caravanes, expositions itinérantes...

#### **Communication grand public**

Les médias de service (public et commercial)

Internet par les réseaux sociaux pour la cible jeune en milieu urbain (Facebook, twitter).

Les supports viennent accompagner des activités de communication. Ils ne sont pas neutres et complètent celles-ci d'autant qu'ils véhiculent eux aussi des messages. Il est judicieux dans leur choix et confection de tenir en compte leur aspect utilitaire, informatifs et mobilisateurs aussi ils apporteront un plus aux activités. Les supports audio visuels dans les langues nationales ne sont pas à négliger.

#### **Quelques exemples d'activités de masse :**

- Emissions radios et télé dans les langues nationales ;
- Les caravanes ;
- Les expositions itinérantes ;
- Les campagnes d'affichage ;
- La diffusion de spots (audio et TV), les foras...

#### **3.4. Moyens humains et matériels**

Il ne suffit pas d'avoir une stratégie de communication pour la dérouler. Son exécution fait appel, sans conteste, à des moyens humains, matériels et financiers. La planification, le suivi des activités, leur coordination, leur évaluation régulière, surtout dans les campagnes, revêtent une grande importance pour potentialiser au maximum sa communication. A ce titre deux solutions s'offrent au PASNNEG, recruter une personne compétente en la matière ou mettre en place une équipe sous la supervision d'un expert bien au fait de la problématique ou d'un cabinet de communication. Cette dernière option peut être très toutefois très coûteuse.

#### **3.5. Plan de suivi**

Un plan de communication doit faire l'objet d'un suivi régulier afin disposer des informations venant du terrain. Ces informations sont d'une importance capitale. Elles permettent, d'anticiper sur difficultés et contraintes éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre. Il est aussi important de faire des missions de supervision pour rencontrer surtout les cibles de sorte à avoir leur feed-back pour mieux évaluer les effets du plan de communication. Ce qui est difficile en l'absence d'une situation de référence préalablement établie. Les indicateurs de suivi ci-après peuvent toutefois aider à faire le suivi :

Le suivi sera organisé de façon à assurer l'implication poussée de toutes les catégories de parties prenantes à la mise en œuvre du plan de communication. Ainsi, il y aura trois niveaux :

- Le suivi des activités au niveau local ;

Les plateformes départementales de lutte contre les VBG seront les cadres privilégiés d'identification des stratégies et des actions dans le cadre de l'exécution des activités du plan de communication sur les VBG. Elles assureront le suivi du niveau de réalisation des activités, la mesure du degré de participation des différents groupes de parties prenantes, des résultats obtenus, etc.

Des fiches de collecter de données quantitatives et qualitatives permettant de mesurer les performances des acteurs et la pertinence des stratégies seront conçues à cet effet.

- Le suivi évaluation par l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

Le suivi et évaluation assuré par l'antenne porte sur l'ensemble des zones du plan de communication et s'insère dans la stratégie globale de suivi de la mise en œuvre du PASNEEG.

Les enseignements tirés de l'analyse des données de suivi et évaluation, destinés à la au Comité National de Pilotage seront également partagés avec les acteurs du niveau local (Plateformes départementales et régionales, acteurs communautaires etc.).

- Le suivi évaluation par le Comité National de Pilotage (CNP)

Ce suivi et évaluation se fera dans le cadre des réunions statutaires du CNP. Cette instance fera le point des réalisations et orientera l'UGP, le cas échéant, dans l'amélioration de sa stratégie de communication sur les VBG en vue de la consolidation des acquis

Les indicateurs de suivi ci-après peuvent aider à faire le suivi :

#### **Quelques exemples d'indicateurs de suivi du plan Com**

- Nombre de d'activités de sensibilisations menées ;
- Nombre de personnes touchées (femmes, jeunes, hommes ;
- Les cas effectivement jugés et condamnés augmentent dans les zones du projet ;
- Le nombre d'appels dans les émissions (qui appelle ? les jeunes ?, les hommes ? les femmes ? âge...).
- Le taux de fréquentation des centres d'écoute augmente ;

Des outils comme le rapport d'activité, les fiche d'exploitation des émissions, des causeries aident aussi pour le suivi.

### **IV LE PLAN DE COMMUNICATION**

#### **4.1. Plan visibilité PASNEEG (A développer)**

#### **4.2. Plan de communication sur les VBG (A développer)**

# PLAN DE COMMUNICATION

**PLAN COM PASNEEG**

**Outils de visibilité**

| <b>ACTIONS</b>                  | <b>ACTIVITES</b>  | <b>CIBLES</b>  | <b>RESULTATS</b>   | <b>ACTEURS</b> |
|---------------------------------|---|--|--|----------------|
| Production outils de visibilité | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire un dépliant de présentation du PASNEEG, des kakémonos sur le projet, les axes d'intervention,</li> <li>- Créer un site web (plutard)</li> <li>- Produire Un film institutionnel,</li> <li>- Elaboration d'un rapport d'activités à l'intention des partenaires</li> <li>- Profiter des visites et autres activités pour mettre à disposition les dépliants et rapports d'activités</li> <li>- Débuter tous les ateliers prévus par une présentation du projet</li> <li>- Confection supports de visibilité (casquettes, tee-shirt, bic, ...)</li> </ul> | PTF, Intuitions, Société civile, acteurs non étatiques, Administration | <p>Le projet dispose d'outils de visibilité et de présentation</p> <p>Le projet est connu des acteurs</p><br><p>Les participants aux activités du projet disposent d'outils pour bien connaître le PASNEEG</p> | PASNEEG        |

**VISIBILITE PAR LES ACTIVITES**

|   |   |  |   |  |
|---|---|--|---|--|
| Présenter le projet dans ses localités d'intervention | Visite de proximité   | Leaders locaux, services déconcentrés...   | Le projet est connu et soutenu par ces cibles   | PASNEEG  |
| Rendre visibles les activités du projet               | - Diffuser largement la cartographie des inégalités genre en matière budgétaires  | Elus, responsables d'institution<br>Gouvernement<br>PTF<br>Société civile          | Les inégalités et leur impact sont connus. La société civile appuie le plaidoyer du PASNEEG<br>Le budget genre est en débat<br>Les Institutions comprennent et soutiennent le budget genre<br>Les PTF accompagnent le processus | PASNEEG,<br>Collectivités locales, société civile et ong |
|   | - Organiser une cérémonie de présentation du guide BSG édité ou des foras le guide avec les acteurs au niveau local, élus locaux, société civile, PTF   | Gouvernement<br>Institutions<br>PTF, société civile                                | Le guide est vulgarisé<br>Il est connu des acteurs concernés<br>Le guide est mis à disposition des acteurs concernés  | PASNEEG,<br>Société civile,<br>acteurs non étatiques...  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager la grille de contrôle genre avec toutes les structures disposant de budget sur fonds publics</li> <li>- Partager avec organisation de la Société Civile,</li> </ul> | Ministère, Collectivités locales,<br>PTF, CESE<br>Députés<br>Femmes parlementaires | La grille est maîtrisée et acceptée<br>La société civile fait le contrôle citoyen quant à la prise en compte du genre dans les Budget (Etat, Collectivités locales)   |  |

|   |  |  |  |         |
|---|--|--|--|---------|
|   | -  |  | Les PTF font le suivi et la pression pour prise en compte du genre dans le budget<br>Les femmes parlementaires font la veille lors des travaux sur le budget des Ministères  |         |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur les critères de sélection des associations,</li> <li>- Faire des reportages sur les success stories</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les associations sélectionnées</li> <li>Les PTF</li> <li>Les GPF et autres GIE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les success stories sont partagés,</li> <li>Une émulation est créée dans le groupe sélectionné mais aussi au niveau des GPF t autres GIE</li> <li>Le projet capitalise sur des réussites</li> </ul> |         |
| Médiatiser les activités phares du Projet | - Faire couvrir ses activités par les medias locaux  |  | Le PASNEEG dispose d'un press book   | PASNEEG |

**PLAN COM VBG**

**Prévention**

| <b>ACTIONS</b>             | <b>ACTIVITES</b>  | <b>CIBLES</b>  | <b>RESULTATS</b>   | <b>ACTEURS</b>  |
|----------------------------|---|--|--|---|
| <b>ACTIONS/ PREVENTION</b> | <b>ACTIVITES</b>  | <b>CIBLES</b>  | <b>RESULTATS</b>   | <b>ACTEURS</b>  |
|                            | Causerie (formes, conséquences, impact sur la famille...)                                     | Les femmes, les OCB, les hommes (jeunes et vieux) , GPF, Société civile, les communautés         | X causeries sont menées dans les Zones d'intervention dont X en direction des hommes. Une baisse des VBG est à moyen terme constaté dans les ZI. 50 grandes places ont co organisé des causeries avec le PASNEEG dans les ZI   | PASNEEG<br>Partenaires locaux                                 |
|                            | Atelier avec Parlement, CESE, Elus locaux, AMS, Justice sur la révision des lois              | Parlementaires<br>Commission des lois<br>Elus<br>Ministère concernés                             | Des pistes de partenariats sont dégagées<br>Les femmes parlementaires portent le plaidoyer pour la révision des textes. La commission des lois s'implique pour la révision des lois discriminatoires. Le CESE fait des recommandations en faveur de l'élimination des VBG                    | PASNEEG et Institutions                                       |
|                            | Organisation de thé débats sur les VBG<br>Tournoi de foot avec des ASC des ZI, les Dahiras... | Les ASC, les organisations de jeunes.  | 35 ASC et 35 dahiras sont sensibilisés sur les VBG. Les membres des ASC sensibilisés s'impliquent dans la lutte. La prévention des VBG chez les jeunes   | PASNEEG<br>ASC, Organisations de jeunes, partenaires locaux   |
|                            | Animation d'une page Facebook dédiée aux VBG  | Les jeunes connectés   | Les jeunes ont une plateforme pour échanger sur les VBG. Les messages mobilisateurs sont partagés de 300 jeunes  | PASNEEG et digital manager                                    |
| Milieu scolaire            | Organiser des activités de mobilisation dans des écoles de la ZI.                             | Elèves, enseignants, organes de gestion, cellules pédagogiques, genre, gouvernement scolaires... | Les VBG (grossesses) sont discutées dans les écoles de la ZI. Les organes de gestion et d'animation s'impliquent dans la lutte contre les VBG. Les VBG sont prises en compte dans les activités animations des enseignants<br>Les victimes ont un espace d'écoute et de dénonciation des VBG | PASNEEG<br>Ministère de l'Education, IA (Iden), IEF           |
|                            | Organiser des visites auprès des leaders d'opinion dans les ZI                                | Chefs religieux, coutumiers, leaders politiques...   | Cette cible soutient les actions du PASNEEG contre les VBG dans les ZI<br>La mise en œuvre des activités est facilitée   | PASNEEG, partenaires locaux                                   |
|                            | Organiser des sessions de sensibilisation formation   | Personnel de santé, police, gendarmerie et justice   | Ces cibles délivrent les services attendus<br>Les victimes sont mieux reçues dans ses services*leur droit à ester en justice est reconnu.<br>Les services dans les ZI collaborent mieux avec les organisations de lutte.   | PASNEEG, organisations, Police, gendarmerie, santé et justice |

### Protection des victimes

|  |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
|  | Renforcer les structures d'offres de service aux victimes dans les ZI | Responsables de ces structures<br>Société civile<br>Ong | <p>La visibilité des 3 structures est améliorée</p> <p>Les préposés à l'écoute de 3 structures sont bien formés (écoute, informations pertinentes, les procédures, les éléments de preuve, la médiation...)</p> <p>Les victimes dans l'urgence sont bien prises en charge (financier, juridique, matériel...)</p> <p>Les 3 structures partenaires du PASNEEG sont plus fréquentées</p> <p>La réinsertion socio-économique 100 victimes dans les ZI est effective</p> | PASNEEG organisations de lutte, les collectivités locales... |
|  | Produire des émissions en partenariat avec les radios communautaires  | Toute la communauté                                     | <p>Les VBG sont mieux connues (Formes, conséquences, sanctions, prévues, les recours) dans les localités polarisées par ces radios</p> <p>Les VBG sont en débat au niveau communautaire</p> <p>L'argumentaire favorable à leur abandon est relayé</p> <p>Les animateurs des radios sont bien formés sur la problématique</p>   | PASNEEG, partenaires locaux et radios communautaires         |

**CAMPAGNE NATIONALE SUR LES VBG**

| <b>ACTIONS</b>                                       | <b>ACTIVITES</b>   | <b>CIBLES</b>  | <b>RESULTATS</b>   | <b>ACTEURS</b>   |
|--|--|--|--|--|
| Lancement officiel de la campagne sous l'égide du PR | Organiser une grande cérémonie   | Autorités politiques, les Institutions, les Associations, les PTF, les Populations ...). | La visibilité de la campagne et le sérieux de la campagne est assurés  | Ministre FFE et Présidence                                 |
| Affichage public                                     | Informers massivement l'opinion sur la campagne par le visuel                            | Mairies, abris de bus, les services, Sde, Sonatel, senelec, banques,                     | L'information est portée au grand public<br>Les messages des affiches parlent au public                                | Pasneeg, Comité scientifique et autres partenaires, expert |
| Aller vers les cibles des localités isolées          | Faire du cinebus un outil de sensibilisation et d'animation pour les communautés isolées | Les localités les plus isolées des ZI d'intervention                                     | Ces populations sont sensibilisées par des supports « attractifs »   | PASNEEG et partenaires locaux, autorités locales...        |
| Confection spots dans les langues nationales         | Informers l'opinion dans toutes les langues TV et radios                                 | Grand public   | Le public est informé<br>Les messages incitent à rejeter les VBG<br>Les victimes et les auteurs portent des messages.. | PASNEEG et organisations de lutte                          |
| Sensibiliser les hommes                              | Vendredi de sermon contre les VFF dans les Djoumas                                       | Les fidèles hommes, jeunes et vieux)<br>Le grand public                                  | 30 imams des ZI font leur sermon sur les VBG   | PASNEEG +associations religieuses                          |
|  | Homélie dans les églises le dimanche   | Fidèles<br>Grand public  | 10 églises des ZI font une homélie sur les VBG   | PASNEEG CLERGE   |

## CAMPAGNE RESEAUX SOCIAUX

Les jeunes, en milieu urbain, par la magie du numérique sont très présents sur les réseaux sociaux. Cet espace est devenu un espace de partage des idées et des informations pour cette catégorie de cible. Par ce canal on peut chercher à fédérer les jeunes contre les VBG.

Les adolescents et les jeunes notamment ceux en situation de vulnérabilité, sont mieux informés et par conséquent aptes à prendre des décisions responsables concernant la lutte contre les VBG

Un plus grand nombre de jeunes a accès aux informations sur les VBG, et aux méthodes de lutte contre les VBG

Une approche intégrée (utilisant les TICs, le SM Sing) est utilisée selon les domaines de résultats du programme que sont:

La qualité des services de soutien aux filles et aux femmes relativement à la lutte contre les VBG par les forces de sécurité, de police, de gendarmerie et les enseignants est améliorée et un plus grand nombre de jeunes en bénéficient

"amélioration du respect des droits des jeunes filles des adolescentes et jeunes femmes notamment ceux en situation de vulnérabilité